Nations Unies A/68/PV.10



Assemblée générale

Soixante-huitième session

 $10^{\rm e}$ séance plénière Mercredi 25 septembre 2013, à 18 heures New York Documents officiels

En l'absence du Président, M. Arias (Espagne), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 18 h 5.

Allocution de M. Carlos Mauricio Funes Cartagena, Président de la République d'El Salvador

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'El Salvador.

> M. Carlos Mauricio Funes Cartagena, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Carlos Mauricio Funes Cartagena, Président de la République d'El Salvador, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Funes Cartagena (parle en espagnol): C'est un honneur de me joindre aux autres participants à l'occasion de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Le thème central de la présente session est: « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Cette réunion annuelle est donc un moment d'analyse et de réflexion

sur la voie que suit chacun de nos pays en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Certes, ces derniers temps ont été un véritable défi pour la prospérité, le développement et le progrès, en particulier dans les régions du monde qui ont le plus souffert des effets de la crise économique mondiale et des changements climatiques. Bien évidemment, El Salvador n'a pas été épargné.

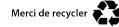
Lorsque le Gouvernement que je dirige a pris les rênes du pays le 1^{er} juin 2009, il a hérité d'un pays dont la croissance économique était au point mort, avec un taux de croissance de -3 %, 40 000 emplois supprimés, une forte réduction des exportations, surtout à destination des États-Unis – notre principal marché –, une baisse des recettes provenant des impôts et des envois de fonds effectués par les familles, et une grande proportion de la population appauvrie ou ne bénéficiant pas des avantages des politiques publiques.

Toutefois, cette dure réalité n'était pas uniquement la conséquence des ravages de la crise, mais le résultat de plusieurs décennies d'application de modèles économiques et sociaux qui ont exclu la grande majorité de la population et qui ont promu le sous-développement et l'injustice. En juin 2009, grâce au processus d'alternance politique en El Salvador, cette réalité a commencé à changer.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48570(F)





Dès le départ, notre gouvernement a considéré les objectifs du Millénaire pour le développement non seulement comme un engagement, mais également comme un guide. Dans le plan quinquennal du Gouvernement, nous nous sommes fixé comme objectif stratégique d'avoir une population en bonne santé, instruite et productive, ayant la capacité et les possibilités de réaliser pleinement son potentiel afin de devenir le fondement de notre développement. C'est pourquoi notre plan gouvernemental prévoit des instruments et des politiques stratégiques en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à court et à moyen terme. En outre, nous avons pris la décision stratégique de ne pas faire retomber les effets de la crise sur les pauvres, comme c'était l'habitude dans le passé.

Nous avons donc élaboré et mis en œuvre des politiques visant à lutter contre la pauvreté, à réduire les inégalités, à mettre en place des processus d'inclusion sociale et à établir de nouveaux mécanismes institutionnels qui permettent une répartition plus équitable des richesses et des fruits de la croissance économique.

Notre gouvernement a abandonné l'ancienne conception d'un État à caractère patrimonial, qui ne défendait que les intérêts de groupes économiques et politiques restreints. Aujourd'hui, l'État salvadorien est au service des plus pauvres. Ce changement dans la conception de l'exercice du pouvoir public a donné lieu à un État plus moderne et plus efficace dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la violence et la corruption. En conséquence, cette nouvelle façon de gouverner, fondée sur l'application de pratiques d'une bonne gouvernance, transparente et de plus en plus participative, a déjà eu une incidence positive sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, comme en témoignent les résultats suivants.

El Salvador a fait des progrès importants en matière d'élimination de la pauvreté et de la faim. L'année dernière déjà, nous avions atteint et dépassé la cible relative à la réduction du nombre de ménages vivant dans l'extrême pauvreté. Nous avons également enregistré des succès notables en matière d'accès à l'éducation. Le taux net de scolarisation dans le primaire, qui était de 75 % de la population en 1991, est passé à 93 % l'an dernier. Nous avons progressé de près de 20 % au cours de toutes ces années.

Depuis le début de mon administration, tous les élèves des établissements publics, soit 1,3 million d'enfants et de jeunes, reçoivent gratuitement chaussures, uniformes et fournitures scolaires. L'impact a été très vite visible; nous avons réussi à augmenter le taux d'inscription et, en même temps, à réduire drastiquement le taux d'abandon scolaire. Il y a 20 ans, 85% de la population en âge de travailler était alphabétisée, mais aujourd'hui, ce taux est presque de 100%. En quatre années seulement, le Gouvernement a réduit de 5% le taux d'analphabétisme. Avec l'aide de milliers de bénévoles, nous avons réussi à alphabétiser plus de 170 000 adultes.

En matière de santé, l'une de nos réalisations les plus importantes et dont nous sommes le plus fiers est la réduction considérable de la mortalité maternelle, l'une des deux sections du cinquième objectif du Millénaire pour le développement. Avec la réforme des soins de santé, mise en œuvre par mon gouvernement, nous avons mis les services de santé à la portée de la population, embauché plus de médecins, d'infirmières et de spécialistes et mis en place de nouveaux centres pour les femmes. Selon les objectifs du Millénaire pour le développement, l'objectif est d'atteindre, d'ici à 2015, un taux de mortalité maternelle égal ou inférieur à 52,8 décès maternels pour 100 000 habitants. En El Salvador, nous avons déjà atteint cet objectif et dépassé les prévisions en réduisant ce taux à 41,9 décès maternels, 11 points de moins que ce que visait cet objectif.

La réforme des soins de santé que nous avons lancée a pour objectif de fournir des services de santé aux coins les plus reculés de notre pays, historiquement isolés du développement économique et social. Cet engagement ferme de notre gouvernement a signifié que, en quatre ans, nous avons réussi à augmenter de 60% le budget de la santé. Cela nous a permis, en quatre ans seulement, d'augmenter de 50% à 82% l'approvisionnement en médicaments dans les hôpitaux et les centres de soins du réseau public, et d'accroître de manière significative le nombre de personnes vaccinées. De même, les consultations de santé gratuites mises en place par notre gouvernement ont contribué à une augmentation de 40% de la demande pour de tels services, ce qui représente une étape importante dans notre objectif d'étendre ce service à la majorité de la population.

Et nous ne pouvons pas parler de progrès en matière de santé, sans parler de l'accès à des services de base et de leur amélioration, telle l'eau potable. Nos efforts ont progressivement porté leurs fruits dans nos domaines de responsabilité. Nous avons atteint l'objectif

visé, c'est-à-dire que 71 % des ménages aient accès à une eau potable dans leur foyer. En 2011, sous notre gouvernement, cet indicateur avait déjà atteint 72% des ménages. L'assainissement a été un autre des objectifs du Millénaire pour le développement fixé pour 2015 qui a été réalisé, à savoir que 89% des ménages devaient avoir accès à ce service. Depuis deux ans, 96 % déjà des foyers salvadoriens ont atteint cet objectif.

En somme, de grands efforts on été faits pour atteindre les meilleurs résultats dans chacun des indicateurs, car cela conduit au bien-être de tous les Salvadoriens. Je suis convaincu que le moment est venu de concevoir les programmes sociaux comme un investissement et non comme des dépenses et encore moins du gaspillage, comme certains dirigeants du pays continuent à tort de le croire car ils sont encore attachés à des visions mesquines du passé.

Manifestement, ces avancées que nous avons connues dans mon pays ces dernières années n'ont pas été le fruit du hasard. El Salvador traverse une période de grands changements, de transformations profondes dues, en premier lieur, à un nouveau modèle économique qui engage notre pays sur une autre voie. Nous œuvrons principalement à redonner vie à nos campagnes afin qu'elle redevienne le moteur central de notre développement économique.

Grâce à notre plan d'agriculture familiale en faveur des petites et moyennes exploitations qui reçoivent gratuitement des semences, des engrais, une formation, un accès aux technologies et au crédit, l'an dernier, nous avons enregistré des récoltes record dans la production agro-alimentaire tout en maintenant les prix des céréales de base accessibles à toute la population d'El Salvador. Nous organisons également avec succès des programmes d'alimentation scolaire afin que les enfants reçoivent dans leurs écoles des aliments sains et frais produits dans nos campagnes. Aujourd'hui, plus de 800 000 enfants pauvres reçoivent deux verres de lait frais par semaine dans le cadre de leur régime alimentaire scolaire.

Tous ces efforts ont amené une plus grande prospérité pour la population salvadorienne, en particulier les secteurs les plus pauvres du pays. Mais, outre la pauvreté, il existe d'autres fléaux tels que la violence, le trafic de drogue et la criminalité organisée qui privent notre peuple de bien-être et de bonheur. Forts de cette conviction, nous mettons en œuvre des politiques visant à réduire la violence et à lutter contre la criminalité.

Le Gouvernement a créé de nouvelles unités de police, a formé 4000 nouveaux agents et a multiplié les opérations de lutte contre la criminalité. En même temps, un pacte de non-agression signé entre les deux gangs principaux entrés du pays il y a deux ans, que le Gouvernement n'a fait que faciliter, a créé les conditions minimales requises pour réduire les niveaux de violence de gangs dans les lieux les plus touchés par ce phénomène. Ainsi, les plans permanents de répression et de prévention de la criminalité ont permis de réduire les homicides de 50 %. La politique de sécurité a également permis d'affaiblir les gangs du crime organisé et de réaliser d'importantes saisies de drogue.

Nous savons cependant qu'il existe encore d'énormes défis, des obstacles considérables au développement, et quatre années seulement n'ont pas suffi au nouveau Gouvernement pour trouver une solution. Je pense en particulier aux défis imposés par les changements climatiques, compte tenu de la nécessité de protéger la vie de dizaines de milliers de Salvadoriens. Nous sommes une région exposée à des phénomènes météorologiques et l'El Salvador a connu ces dernières années au moins cinq de ces phénomènes qui ont frappé le plus durement les populations les plus vulnérables et les infrastructures du pays, provoquant des pertes qui se sont chiffrées à plusieurs milliards de dollars.

Un défi majeur consiste à bâtir une société qui soit suffisamment juste, démocratique et respectueuse de la majorité, c'est à-dire les femmes. L'El Salvador a œuvré d'arrache-pied pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'égalité des sexes et de la prévention, la répression et l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Après avoir établi un centre confidentiel d'appels pour dénoncer la violence envers les femmes, nous avons mis en place la première politique nationale de lutte contre la traite des personnes et réduit considérablement le taux d'homicide de femmes. Sans doute la contribution la plus précieuse dans ce domaine vient du projet « Ciudad Mujer », qui nous a permis d'établir quatre centres de soins complets pour les femmes; deux autres centres sont prévus d'ici la fin de l'année. Cette initiative est déjà considérée par les organisations internationales et les dirigeants du monde comme un modèle de gouvernance. C'est un système complet et intégré de services spécialisés pour les femmes dans les domaines de la santé sexuelle et génésique, l'autonomisation économique, grâce à un

emploi structuré, au soutien à l'entreprenariat et à la prévention et au traitement de la violence sexiste, ce qui aide le Gouvernement à accorder une attention prioritaire aux femmes.

Une autre preuve tangible de cette inclusion permanente est le dialogue visant à faire obtenir des réparations aux victimes de violations graves des droits de l'homme et à défendre les droits des anciens combattants. Sur ce dernier point, nous avons réussi à rembourser une dette que, pendant des années, les gouvernements précédents n'ont ni reconnue ni payée. En outre, mon gouvernement a lancé un processus de réconciliation-sans précédent dans l'histoire nationalet de reconnaissance des atrocités commises contre les droits de l'homme en El Salvador. En ma qualité de chef de l'État, j'ai demandé pardon pour les disparus, pour les personnes assassinées et torturées et pour tous ceux qui ont vécu l'expression ultime de ces violations au cours de la dernière guerre civile. J'ai donné l'ordre d'entamer un dialogue avec les organisations représentant les victimes de violations graves des droits de l'homme, et, à la suite de ce processus, j'annoncerai dans les prochains jours le programme national de réparations, qui comprendra la ratification de plusieurs traités des droits de l'homme adoptés par l'Assemblée générale, ainsi qu'une garantie que ces violations ne se reproduiront pas.

Il faut garantir le droit à l'alimentation, à l'éducation et au bien-être afin de réaliser le développement durable et l'éradication de la pauvreté. En ce sens, tous les efforts des gouvernements nationaux doivent être complétés et renforcés avec l'appui de la communauté internationale et du système des Nations Unies.

Il faut changer radicalement le système économique mondial qui repose essentiellement sur la spéculation financière et la consommation, qui non seulement commence à nuire aux économies les plus développées au monde, mais qui également, et surtout, appauvrit encore plus les pays les moins avancés. La coopération internationale doit viser fondamentalement à renforcer les capacités de production de nos pays et à investir dans les populations qui souffrent de la pauvreté et de l'exclusion. Mon gouvernement est persuadé que l'investissement dans les pauvres et leur transformation en classe moyenne ayaantaccès à la santé et à l'éducation est sont clef de la croissance.

C'est au nom de la solidarité internationale et en vertu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qui nous réunit, que je plaide de nouveau aujourd'hui pour la levée du blocus imposé à Cuba. J'ai fait cette demande dans mes précédentes déclarations devant cette Assemblée, parce que je pense que Cuba fait partie de l'âme de l'Amérique et que le blocus est une pratique qui appartient au passé. Le peuple frère cubain, à l'instar de tous les peuples du monde, a droit au développement et au bien-être par le biais d'une intégration complète.

De même, nous appuyons les efforts diplomatiques qui sont faits en vue d'un règlement pacifique et rapide du conflit syrien. Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques et nous appuyons l'accord auquel la Russie et les États-Unis sont parvenus au sujet de l'élimination des armes chimiques syriennes sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies.

Avant de terminer, je voudrais exprimer ma ferme conviction que l'Organisation des Nations Unies prendra les mesures nécessaires pour garantir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme global pour l'apprès-2015. Je convaincu que, ce faisant, nous contribuerons à l'avènement d'un monde meilleur et plus juste pour toute l'humanité.

En El Salvador, nous nous préparons à mettre en œuvre ce programme. Nous sommes heureux de compter au nombre des rares pays d'Amérique latine qui appliquent des normes multidimensionnelles de mesure de la pauvreté. Nous espérons pouvoir utiliser l'année prochaine ces statistiques pour continuer de mesurer la pauvreté sur la base du revenu. Nous serons de ce fait plus à même d'appliquer des politiques intégrales qui nous aideront à éliminer la pauvreté de façon définitive et durable. Je remercie l'Organisation des Nations Unies de sa précieuse coopération dans la réalisation des grands objectifs fixés par notre pays.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'El Salvador de l'allocution qu'il vient de prononcer.

> M. Carlos Mauricio Funes Cartagena, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Tommy Esang Remengesau Jr., Président de la République des Palaos

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République des Palaos.

13-48570

M. Tommy Esang Remengesau Jr., Président de la République des Palaos, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Tommy Esang Remengesau Jr., Président de la République des Palaos, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Remengesau (parle en anglais): Tout d'abord, je voudrais adresser mes félicitations et mes remerciements au Président de l'Assemblée générale, M. Ashe, pour son rôle de chef de file et pour l'action qu'il mène à la tête l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, et au Secrétaire général pour son esprit d'initiative.

Une pleine lune jaune sur fond d'océan bleu : voilà à quoi ressemble le drapeau des Palaos. Cette combinaison de lune et d'océan est une métaphore de l'équilibre et de l'harmonie de la nature découlant de la permanence des marées hautes et des marées basses. Au moment de quitter les Palaos pour me rendre à l'Assemblée générale, c'était justement une période de marée haute et de pleine lune, et mon jardin qui donne sur l'océan étaitinondé. Le typhon Uqagi venait de traverser le Pacifique quelques jours auparavant avant d'aller s'abattre sur l'Asie, faisant de nombreuses victimes. Il a été suivi presque immédiatement par la tempête tropicale Pabuk.

Quand j'étais enfant, mon jardin n'était jamais inondé et des tempêtes tropicales successives ne balayaient pas les îles du Pacifique. Il est donc évident, pour moi comme pour les autres dirigeants du Pacifique, que la pleine lune et l'océan ne sont plus des métaphores de l'équilibre et de l'harmonie. Aujourd'hui, ils représentent le déséquilibre dû à nos excès du passé et l'absence d'harmonie due à notre incapacité actuelle, comme le Secrétaire général l'a si souvent indiqué, de créer le monde que nous voulons.

Les dirigeants et les peuples de la planète auront certainement beaucoup de mal à créer le monde que nous voulons et à construire un avenir durable. Dans le cadre de la prochaine serie d d'objectifs de développement durable, et pour faire face aux problèmes sans cesse croissants liés au réchauffement de la planète , il est essentiel que nous nous employions à coopérer davantage pour régler les graves problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Au Sommet mondial de Rio en 1992, les dirigeants de la planète ont défini une vision positive et rationnelle du partenariat et du développement durable pour le monde. Hélas, elle semble avoir été oubliée, d'où une certaine frustration ressentie dans beaucoup de pays aujourd'hui devant notre incapacité de donner suite à cette vision et la lenteur des progrès dans la réalisation de nos objectifs communs, et en raison de la crainte que ces objectifs soient en train d'être édulcorés.

Aujourd'hui, il semble que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est dans l'impasse, que le Protocole de Kyoto est sous perfusion et que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable n'a pas beaucoup contribué à renforcer les trois piliers du développement durable. Notre mission en tant que dirigeants est de redoubler d'efforts en nous engageant sincèrement à prendre des mesures d'atténuation et à identifier un financement des mesures d'atténuation qui soit immédiat, suffisant et à long terme.

Nous avons ensemble réaffirmé à Rio le principe de l'objectif des responsabilités communes mais différenciées et décidé de régler les les problèmes liée au développement durable par l'économie verte. Nous ne devons pas permettre que cette économie verte devienne une activité normale. Nous devons plutôt prendre des mesures concrètes pour concrétiser notre réaffirmation des principes énoncés dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Ce n'est qu'alors que les objectifs du développement durable dont il sera question à la présente session de l'Assemblée générale pourront réellement remédier aux problèmes environnementaux et de développement pressants qui se posent actuellement dans le monde entier.

Il est clair que ce dont nous avons besoin aujourd'hui c'est de leadership — leadership de la part des pays développés et leadership de la part des pays en développement; un leadership qui dépasse les frontières et qui anticipe les problèmes d'aujourd'hui. Un leadership, en fin de compte, qui crée une vision axée sur un large consensus pour préserver la planète pour les enfants de demain. Un tel leadership doit être basé sur des principes concrets et clairs qui aideront à guider toutes nos actions.

Premièrement, tous les pays, grands et petits, doivent assumer la responsabilité directe et primordiale des problèmes qui menacent l'avenir de notre planète, et doivent y réagir immédiatement et de façon appropriée.

13-48570 5/37

Deuxièmement, il nous faut protéger les ressources naturelles au profit de tous les peuples et de tous les pays, et reconnaître qu'aucun pays n'a le droit de polluer les ressources d'autrui. Troisièmement, il nous faut reconnaître qu'il est nécessaire que les pays les plus nantis de la planète s'emploient activement à s'attaquer aux actions qui menacent les pays les plus pauvres de la planète. Quatrièmement, il nous faut protéger les ressources humaines par le biais de stratégies de gouvernance axées sur l'enseignement pour tous, la santé et l'emploi, qui offrent des possibilités égales et qui tiennent compte des cultures, des traditions et des territoires nationaux. Enfin, il nous faut déciderconvenir de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et l'existence pacifique de tous les peuples du monde. C'est la concertation, et non les armes, qui est le meilleur moyen de régler les différends et de promouvoir les droits de l'homme.

J'ajoute qu'au vu des nombreuses régions touchées par des conflits, il est temps que nous tous, en tant que dirigeants, mobilisions cette auguste institution et déployions des efforts pour condamner la violence contre les personnes, notamment l'emploi d'armes chimiques, quelle qu'en soit la raison, et mettre un terme à autant de conflits armés que possible. Les événements survenus au Kenya ne sont qu'une série d'actes de violence dont la population a été la cible et que nous devons nous efforcer d'éliminer.

La date à laquelle les changements climatiques nous plongeront dans les ténèbres est gravée dans le marbre si nous n'agissons pas. Nous avons donc le devoir, en tant que dirigeants, de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la menace actuelle. Mon pays, au même titre que d'autres pays insulaires du Pacifique, ne souhaite même pas envisager l'hypothèse d'une hausse des températures de 3°C à 5°C d'ici la fin du siècle, car cela causerait notre perte. Nous ne souhaitons pas non plus aborder la question des migrations. Au contraire, nous continuerons de collaborer avec nos partenaires du monde développé à la mise en œuvre de mesures d'atténuation solides et de mesures de suivi afin de limiter cette hausse à 1,5°C, ce qui paraît plus réaliste.

Mon petit pays du Pacifique appuie les principes inscrits dans la Déclaration de Majuro pour l'initiative climatique, qui a été adoptée cette année par le Forum des îles du Pacifique. La Déclaration reconnaît que les efforts déployés actuellement sont largement insuffisants pour réduire les émissions de

gaz à effet de serre. Elle reconnaît également qu'il est nécessaire d'intensifier immédiatement la lutte contre les changements climatiques et constitue pour les dirigeants une base sur laquelle se fonder pour élaborer de nouveaux engagements réalistes en matière de réduction des émissions. En tant que dirigeants, nous devons tous lutter contre les changements climatiques à court et long terme, du sommet à la base et de la base au sommet, avant et après 2020.

Nous ne devons toutefois pas oublier que la responsabilité principale de la réduction des émissions de gaz à effet de serre incombe à nos partenaires du monde développé. Nous devons donc profiter de l'occasion que nous offre la dix-neuvième session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Varsovie, et des autres occasions qui se présenteront, pour appuyer le travail technique devant permettre d'accélérer la mise en œuvre des politiques et des techniques nécessaires à la réalisation de notre objectif; relancer le Protocole de Kyoto, ou mettre au point une démarche mieux adaptée, mais aussi honorer et élargir les engagements en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre; éliminer progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles qui faussent le cours mondial du pétrole; et conclure un accord juridiquement contraignant en matière de lutte contre les changements climatiques et en ce qui concerne les compensations à offrir aux pays vulnérables du fait des pertes et dégâts liés aux répercussions des changements climatiques.

Ici même, à New York, l'ONU doit lutter contre les problèmes de sécurité liés au réchauffement mondial en nommant un représentant spécial sur le climat et la sécurité, qui sera chargé de nous aider à mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, et en créant une équipe spéciale conjointe dirigée par le Secrétaire général, qui sera chargée d'évaluer et d'accroître les capacités de l'ONU en matière de lutte contre les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Nous devons faire de 2014 l'année de l'ambition. En tant que pays hôte du quarante-cinquième Forum des îles du Pacifique, les Palaos promettent de s'appuyer sur ce sommet pour faire fond surla Déclaration de Majuro et renforcer l'action dans ce domaine. En tant que dirigeants, nous devrons également participer l'année prochaine au sommet du Secrétaire général sur les changements climatiques pour débattre des nouvelles mesures d'atténuation que nous sommes prêts à prendre et des plans que nous devons élaborer pour en garantir la pleine mise en œuvre.

Mon pays fait tout ce qu'il peut pour jouer son rôle dans le domaine du développement durable. Les Palaos se sont déjà engagés à ce que 20 % de l'énergie qu'ils consomment provienne de sources renouvelables d'ici à 2020 et à réduire leur consommation énergétique en mettant l'accent sur l'efficacité et la conservation. Nous avons également décidé de mettre en œuvre le Défi de la Micronésie, en vertu duquel la région micronésienne s'engage à sauvegarder au moins 30% des ressources marines proches de la côte et 20% des ressources terrestres d'ici à 2020, et nous avons commencé à prendre des mesures à cet effet. Dans cette optique, les Palaos et d'autres juridictions micronésiennes ont renforcé ou créé plus de 150 zones marines protégées et gérées qui couvrent plus de 680 000 hectares, mobilisé plus de 20 millions de dollars au profit de fonds opérationnels et inspiré d'autres efforts tels que le Défi des Caraïbes, l'Initiative pour le triangle du corail et le Western Indian Ocean Coastal Challenge.

En outre, nous avons récemment parrainé la création, au sein du Forum des îles du Pacifique, d'un groupe consultatif sur les espèces envahissantes afin d'améliorer l'efficacité des initiatives régionales visant à réduire la propagation des espèces envahissantes dans tout le Pacifique. Les Palaos ont également créé le premier sanctuaire de requins au monde et, enfin, ils se sont récemment attelés à la réalisation de leur objectif le plus ambitieux à ce jour, à savoir la création du premier sanctuaire marin global au monde, qui interdira la zone économique exclusive des Palaos à la pêche commerciale. Tout en reconnaissant les conditions propres à chacun d'eux, nous invitons tous les pays du monde à prendre des mesures allant dans le même sens pour concourir à la protection des ressources naturelles de notre planète. Une mesuresimple qui pourrait avoir des effets considérables en termes de protection des requins consisterait, par exemple, à interdire la soupe aux ailerons de requins. C'est une chose dont il est évident que tout le monde peut se passer.

Le monde vit une période historique. Dans un an, l'ONU lancera les objectifs de développement durable dans un cadre qui définira la relation entre nos peuples et notre planète des générations durant. En adoptant ces objectifs, nous devons nous engager à exploiter les océans de manière plus viable. Les océans recouvrent deux tiers de la superficie mondiale et relient 90 % de la population mondiale. La santé des océans est indéniablement liée à notre culture, à nos sociétés et à nos économies. Pourtant, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne font aucune mention

des océans. À l'approche de 2015, échéance fixée pour la réalisation des OMD, nous avons besoin d'un nouveau modèle.

Il est donc temps de manifester notre attachement aux océans en leur consacrant exclusivement un objectif de développement durable. Sur la base des enseignements retenus de l'expérience des OMD, nous, dirigeants, devons définir un objectif significatif, mesurable et que l'on peut facilement partager. Ne pas le faire reviendrait à nous défendre à mains nues contre les marées. En définissant les objectifs de développement durable, nous devons également mettre l'accent sur les maladies non transmissibles, qui sont la cause de deux tiers des 57 millions de décès mondiaux annuels. Dans ce contexte, nous devons également reconnaître que le tabagisme, qui ne faisait pas partie des OMD, a des répercussions directes sur l'aggravation des maladies non transmissibles et qu'il convient donc d'en faire une cible à part.

Aucun de nos objectifs ne pourra être réalisé en l'absence de partenariats solides. Heureusement, les Palaos ont pu s'appuyer ces 50 dernières années sur des partenaires régionaux et internationaux fidèles. Je tiens tout d'abord à remercier les États-Unis, qui nous fournissent un appui et guident nos efforts depuis 50 ans. Nous nous tenons aux côtés des États-Unis dans l'action qu'ils mènent pour définir la réaction de la communauté internationale aux terribles actes commis en Syrie. Nous leur sommes également reconnaissants de l'appui financier très généreux qu'ils nous fournissent depuis des années et de se montrer un partenaire fiable sur lequel nous pouvons compter. Nous attendons avec intérêtl'adoption du traité qui renouvellera et renforcera notre relation.

Les Palaos tiennent également à remercier le Japon, pays ami, de l'appui considérable qu'il leur fournit depuis des années. Nous espérons que l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et la réforme de cet organe permettront au Japon d'en devenir un membre permanent. En outre, nous tenons à remercier la République de Chine (Taiwan) de l'amitié qu'elle témoigne aux Palaos et de l'aide économique qu'elle leur fournit afin qu'ils puissent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, aide qui prendra ensuite le forme de subventions et d'une assistance technique dans les domaines des infrastructures, de la sécurité alimentaire et des capacités humaines lorsque l'on passera au programme de développement pour l'après-2015. Nous appuyons fermement la participation

13-48570 7/37

élargie de Taiwan au sein du système des Nations Unies, reconnaissons qu'il participe de manière de plus en plus notable aux activités des institutions et des mécanismes spécialisés des Nations Unies, et appelons le système des Nations Unies à accepter la participation de Taiwan en tant qu'acteur important dans nos efforts collectifs.

Nous pouvons, à commencer par les dirigeants rassemblés ici, et en passant par tous les niveaux d'action et de coopération internationales, faire face à temps et rapidement aux véritables urgences auxquelles nous sommes confrontés. Mais l'heure des excuses est passée. Il est maintenant temps que les dirigeants prennent l'initiative.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République des Palaos de l'allocution qu'il vient de prononcer.

> M. Tommy Esang Remengesau Jr, Président de la République des Palaos, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ikililou Dhoinine, Président de l'Union des Comores

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'Union des Comores.

M. Ikililou Dhoinine, Président de l'Union des Comores, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ikililou Dhoinine, Président de l'Union des Comores, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Dhoinine: Je me permets tout d'abord d'adresser aux autorités des États-Unis tous nos remerciements pour l'accueil toujours chaleureux et fraternel qu'elles nous réservent lors de ce grand rendezvous annuel à New York, à l'ONU. Ensuite, mes très sincères félicitations vont à l'endroit de la présidence à laquelle je formule des vœux de réussite, pour un excellent déroulement des travaux de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, consacrée au programme de développement pour l'après-2015. Enfin, au nom de ma délégation et au mien propre, je voudrais m'associer aux autres chefs de délégation ici présents pour exprimer toute ma gratitude au Secrétaire

général de l'Organisation, S. E. M. Ban Ki-moon, pour sa disponibilité à servir notre monde avec l'engagement et l'abnégation que nous lui connaissons.

Au moment où le monde est confronté à des crises gravissimes, des actes terroristes, aveugles et barbares, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, viennent d'être perpétrés au Kenya faisant des dizaines de victimes innocentes, parmi lesquelles des femmes et des enfants. Au moment où les conflits armés mettent à l'épreuve notre capacité commune à bâtir un monde où régnera la paix, la crise qui secoue la Syrie depuis deux ans et demi, avec ses lots de détresse et de drames humains, doit nous interpeller afin de parvenir rapidement à un règlement de ce conflit et mettre ainsi fin aux souffrances endurées par le peuple syrien. Nous condamnons fermement l'emploi, en Syrie, d'armes chimiques contre des populations innocentes, tout comme nous condamnons avec la même énergie les auteurs de cet acte horrible.

Je voudrais, dans le même sens, attirer solennellement l'attention de chacun d'entre nous sur les autres crises, les autres maux qui pourraient nous sembler mineurs ou insignifiants, alors qu'ils sont, eux aussi, tout aussi graves. Ils le sont d'autant plus qu'ils engendrent de lourdes pertes humaines et, le plus souvent, ils nourrissent, pour ceux qui les vivent quotidiennement, un sentiment de frustration, de mépris et d'abandon.

Et pourtant, ces autres maux, en réalité, n'ont aucune raison d'être car c'est ensemble, dans ce haut lieu des Nations Unies, à l'unanimité, que nos prédécesseurs, animés de l'esprit d'égalité des peuples, de justice universelle mais aussi d'équité et d'humanisme, ont décidé, le cœur ouvert et l'esprit libre, de rendre l'humanité tout simplement harmonieuse, pour le bienêtre de l'homme. En effet, c'est notre Organisation qui décida de la décolonisation de tous les territoires sous le joug colonial. Elle en a fixé les règles. Elle a tracé le cheminement ainsi que l'accompagnement pour les peuples qui se seraient libérés.

Je voudrais d'ailleurs, en passant, rendre un hommage appuyé, aux membres permanents du Conseil de sécurité ainsi qu'à tous les États Membres, pour l'attitude responsable dont ils ont fait montre, de la création de l'Organisation des Nations Unies à nos jours, en soutenant les mouvements et organisations de libération nationale, surtout sur notre continent, l'Afrique. Cependant, il est regrettable que, 68 ans après sa création et après l'adoption de la Charte, cette

même Assemblée constate malheureusement encore aujourd'hui que le territoire d'un petit État insulaire, en l'occurrence le mien, l'archipel des Comores, reste sous la domination d'un autre État, celui-là une grande puissance membre permanent du Conseil de sécurité, j'ai nommé l'État français.

Et pourtant l'Organisation s'est prononcée, sans équivoque, en faveur de l'indépendance de l'archipel des Comores. Ce fut fait conformément aux résolutions 1514 (XV) du 14 décembre 1960, intitulée « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux », et 2621 (XXV) du 12 octobre 1970 contenant le Programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration. Ce fut fait aussi conformément aux résolutions 3161 (XXVIII) du 14 décembre 1973 et 3291 (XXIX) du 13 décembre 1974, qui réaffirment l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores et le droit inaliénable de son peuple à l'autodétermination et à l'indépendance.

C'est ainsi que, par sa résolution 376 (1975) du 17 octobre 1975, votée à l'unanimité, le Conseil de sécurité a demandé instamment à l'Assemblée générale d'admettre les Comores à l'Organisation des Nations Unies. Les Comores sont donc devenues Membre de l'ONU en vertu de la résolution 3385 (XXX) du 12 novembre 1975, qui réaffirme la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composé des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte et de Mohéli. Je dois rappeler que tous les pays membres, y compris les pays européens, ont voté pour cette résolution. La France ne s'y est pas opposée.

Les chefs d'État et de gouvernement ici présents, garants de l'indépendance et de l'intégrité de leur territoire, peuvent-il s'imaginer la frustration et la torture morale qu'un chef d'Etat vit, au quotidien, face à une situation aussi dramatique? En m'adressant à eux ainsi, je laisse parler mon cœur et je les rassure, tous mes concitoyens en font autant, quotidiennement. Qu'avons-nous fait, nous, peuple comorien, de si grave pour que l'histoire ne nous traite pas comme tous les autres peuples du monde? Pourquoi devons-nous, à chaque fois, expliquer ou justifier l'unicité de notre peuple, de son histoire, de sa géographie ou de sa culture? En plus, lorsqu'on veut nous faire comprendre que c'est parce qu'une partie de notre population aurait exprimé le souhait de vouloir rester colonisée, nous nous demandons très sincèrement si l'on veut refaire la Conférence de Berlin de 1885.

Et si tel était le cas, devrions-nous comprendre qu'on voudrait aujourd'hui poser la question à tous les peuples de savoir s'ils veulent rester eux-mêmes ou changer de destinée? Et puisque la vocation de tout peuple est d'aspirer à être libre, qu'adviendrait-il si un jour la population comorienne de Mayotte réclamait sa liberté vis-à-vis de la France? Quelle incohérence de l'histoire! Et quelles seraient les normes de droit international qui permettraient à l'Organisation de trancher?

Depuis le 6 juillet 1975, date à laquelle mon pays, l'archipel des Comores, a accédé à la souveraineté, les Comoriens n'ont cessé de réclamer, simplement, l'application du droit international, mais en vain. Pourtant, dans d'autres cas similaires, certaines grandes puissances exigent le respect de ce même droit international et obtiennent gain de cause. C'est ainsi que la circulation des personnes entre les îles de l'archipel des Comores, un droit inaliénable, est entravée par une décision incompréhensible et inadmissible des autorités françaises, qui ont imposé en 1994 un visa entre Mayotte et les trois îles comoriennes. Ce visa qui a, à ce jour, entraîné la mort de près de 10 000 de mes compatriotes, fait du bras de mer séparant Mayotte des autres îles le plus grand cimetière marin du monde. Notre conscience commune nous oblige à agir vite.

Dans toutes les instances internationales – y compris celles de l'ONU –la communauté internationale, tout en reconnaissant le droit des Comoriens de recouvrer l'intégrité de leur territoire, a maintes fois demandé que les deux parties concernées, les Comores et la France, entrent en négociations en vue de trouver une issue durable et équitable à ce différend territorial malheureux, conformément à la législation internationale. Mes prédécesseurs, chacun en ce qui le concerne, ont entamé des négociations avec l'État français, mais force est de constater que nous sommes toujours à la case départ.

Aussitôt élu Président de la République, j'ai beaucoup réfléchi et j'ai beaucoup consulté. Les responsabilités qui sont désormais les miennes m'obligent à faire bouger les lignes restées immuables depuis maintenant 38 ans. Après une première rencontre avec mon homologue français François Hollande à Kinshasa, en marge du Sommet de la Francophonie, j'ai compris que les nouvelles autorités françaises étaient disposées à trouver enfin une issue à la problématique comorienne. J'ai noté, je dois l'avouer ici, que la France d'aujourd'hui est prête à endosser son rôle historique,

13-48570 9/**37**

conforme à un État respectueux du droit international, quel que soit le sujet du droit international, et ce que la France vient de faire au Mali en est l'exemple le plus éloquent.

Je voudrais d'ailleurs m'associer aux autorités et au peuple maliens, et au continent africain en général, pour remercier les autorités françaises, qui ont pris la décision responsable de faire en sorte que les forces armées de la République du Tchad, ainsi que celles des pays de la région ouest-africaine, s'associent aux forces armées françaises, pour que ce pays recouvre son unité et son intégrité territoriale. Aussi, je saisis cette occasion pour saluer la présence parmi nous de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, et lui dire notre joie de partager avec le peuple frère du Mali cette fierté d'avoir recouvré l'intégrité de son territoire.

C'est donc aussi pour le même idéal et l'espoir de voir mon pays recouvrer son intégrité territoriale que j'ai accueilli avec une très grande satisfaction l'invitation du Président François Hollande à une visite de travail en France, afin d'entamer des négociations sérieuses pour donner une nouvelle impulsion à nos relations, notamment sur la question de l'île comorienne de Mayotte. À l'issue de cette visite, nous avons signé et publié une déclaration politique, dite Déclaration de Paris. Mais avant de m'y rendre, j'ai consulté la présidence de la Commission de l'Union africaine, pour m'assurer de la conformité de notre nouvelle démarche aux principes défendus par cette organisation continentale, et solliciter son expertise. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour exprimer toute notre gratitude à S. E. Mme Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, pour le soutien constant qu'elle apporte à notre pays.

En m'exprimant ainsi, j'ai voulu prendre toute la communauté internationale à témoin, et solliciter l'expertise, l'appui ainsi que le soutien du Secrétaire général de notre Organisation tout au long de ces négociations, pour cette nouvelle dynamique dans laquelle nous sommes, ainsi que la partie française, résolument engagés.

Je voudrais informer l'Assemblée générale que, désormais, la question de Mayotte figurera chaque année à notre ordre du jour, et que nous, autorités comoriennes, prenons l'engagement ici de rendre compte chaque année de l'évolution desdites négociations, jusqu'au règlement définitif de la question de la souveraineté de mon pays. Durant ces négociations,

mon pays demande à l'ONU, comme aux autres organisations internationales auxquelles nous sommes affiliés – notamment l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, le Mouvement des pays non alignés et la Commission de l'océan indien – de nous apporter tout leur soutien.

Un haut conseil paritaire, organe de suivi de la Déclaration de Paris que j'ai citée, sera mis en place dans les prochaines semaines. Il débutera ses travaux dès cette année en se penchant sur le problème de la circulation des biens et des personnes pour stopper de manière irréversible les drames humains qui endeuillent quotidiennement toutes les familles comoriennes.

Jamais notre monde n'a été si proche de la réalisation de l'objectif pour lequel nous, dirigeants du monde, nous nous retrouvons dans ce temple de l'Organisation des Nations Unies, au moins une fois chaque année. Cet objectif, comme le stipule notre Charte, est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Aussi me semble-t-il opportun, avant de clore mon propos, de saluer les efforts de la communauté internationale, qui ont permis d'enregistrer de solides avancées, ouvrant ainsi la voie à la tenue prochaine de l'élection présidentielle à Madagascar, ce grand pays frère.

Pour que le thème de la présente session – « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain »—ne soit pas une nouvelle illusion, nous devons agir et vite, pour mettre nos populations à l'abri de la peur et du besoin. Alors, osons combattre les injustices. Osons bannir les conflits meurtriers. Osons faire de la paix notre combat quotidien et notre seule raison d'être, pour que vive l'humanité dans la concorde.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de l'Union des Comores de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ikililou Dhoinine, Président de l'Union des Comores, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie.

M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en espagnol): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Morales Ayma (parle en espagnol): Je voudrais adresser mes salutations au Secrétaire général, à tous les Présidents, à toutes les délégations et à toutes les organisations internationales du monde entier. Je salue tout particulièrement les participants à ce débat qui se tient chaque année au siège de l'ONU.

Nous sommes de nouveau ici, comme d'habitude, pour partager nos expériences en matière de gestion et de travail, pour parler de la vie, de l'humanité, de l'égalité et de la justice sociale. Mais, nous sommes également ici pour exprimer nos divergences profondes sur la vie, la paix et la démocratie. Ces derniers jours, j'ai suivi les discours de certaines puissances qui laissent beaucoup à désirer en ce qui concerne la liberté, la dignité, l'égalité et la souveraineté.

Je voudrais indiquer que grâce à la conscience du peuple bolivien, cela fait près de huit ans que je suis Président. Au cours de cette période, en dépit des crises économiques et financières qui ont frappé certains pays dits développés et industrialisés – je dirais même trop industrialisés s'agissant de certaines puissances parce que le but de leur industrialisation est de mettre fin à la vie –, en Bolivie, nous avons enregistré un taux de croissance économique moyen de 4,8 %. Avant, le taux de croissance économique était d'un peu plus de 2 %, à l'époque des politiques économiques prônant l'économie de marché et le néo-libéralisme. Cette année, selon les prévisions, le taux de croissance économique sera au moins de 6 %. Nous allons bien.

Grâce à cette croissance économique, je voudrais dire à l'ONU que, s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, nous avons réussi à réduire la pauvreté. Nous avons atteint les cibles relatives à la réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. Selon les statistiques publiées par l'ONU en 2011, 1 million de Boliviens sont entrés dans la classe moyenne. La Bolivie compte une population de 10 millions d'habitants, et si donc 1 million de personnes sont entrées dans la classe moyenne, cela signifie que la situation économique

de 10% de la population s'est améliorée. Le taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans a été réduit, avec des résultats qui vont au-delà des cibles relatifs aux OMD. Nous avons atteint la cible concernant le taux d'alphabétisation pour la population âgée de 15 à 24 ans. Même l'UNESCO a déclaré que la Bolivie était désormais un pays sans analphabétisme grâce à la coopération de Cuba et du Venezuela dans ce domaine, avec lesquels nous œuvrons depuis 2006-2007.

Nous avons également atteint l'objectif relatif à l'amélioration de la santé maternelle et réduit le taux de mortalité maternelle et infantile. Je voudrais indiquer que grâce à cette croissance économique, nous avons crée un système d'allocations destinées aux femmes enceintes et aux enfants âgés de moins de 2 ans. Ce système a permis de réduire rapidement la mortalité maternelle et infantile. Nous avons également amélioré l'accès à l'eau. Je voudrais faire part à l'Assemblée d'une expérience. Nous avons mis en place un programme dénommé «Mi Agua: más inversion para agua» (« Mon eau: davantage d'investissements dans l'eau »). À cet égard, je voudrais exprimer ma gratitude à la Société andine de développement et à la Banque interaméricaine de développement pour les crédits qu'ils nous ont accordés. Grâce à ces crédits, nous avons mené à bien « Mi Agua I » et «Mi Agua II», et nous sommes en train de mettre en œuvre l « Mi Agua III », en allouant 300 000 dollars à chaque municipalité dans les zones rurales. Cela nous a permis d'approvisionner en eau potable la totalité de la population de certaines municipalités.

J'ai récemment participé à une manifestation importante dans le département de Santa Cruz à l'occasion des visites que j'effectuais dans certaines municipalités. Dans deux de ces municipalités, les maires – qui ne sont pas membres du parti au pouvoir mais d'autres partis – m'ont dit que grâce à « Mi Agua III », la totalité leur population aura accès à l'eau potable. En d'autres termes, nous avons fait des progrès considérables en matière d'approvisionnement en eau potable, et je peux affirmer qu'investir dans l'eau est une bénédiction pour la vie. Les investissements dans le secteur de l'eau réduisent l'incidence de maladies car l'eau potable permet de prévenir de nouveaux cas de maladie au sein de la population.

Je tiens à souligner que nous sommes parvenus à ces résultats grâce à un État digne et souverain. Pourquoi digne et souverain? Auparavant, sur le plan politique, nous étions sous la domination des États-Unis

11/37 11/37

d'Amérique. L'Ambassade des États-Unis d'Amérique allait même jusqu'à décider qui devait être nommé ministre. Sur le plan économique, nous étions sous le joug du Fonds monétaire international. Dès notre arrivée au pouvoir, nous avons dit « Assez de d la soumission aux organisations internationales et à l'Ambassade des États-Unis!». Auparavant, pour chaque crédit, le Fonds monétaire international imposait des conditions et exerçait un chantage sur les Gouvernements qui se sont succédé. Ce chantage et ces conditions avaient pour but de nous obliger à céder aux multinationales le contrôle de nos ressources nationales, et à privatiser les services de base de la Bolivie. À ma connaissance, les services de base sont un droit de l'homme, et ne sauraient donc être l'objet d'un commerce. Par conséquent, lorsque nous nous sommes affranchis politiquement et économiquement, notre situation s'est améliorée.

L'une des stratégies que nous avons adoptées fut justement de nationaliser les hydrocarbures – le gaz et le pétrole. Je voudrais conter une anecdote à l'Assemblée. Auparavant, les contrats que le Gouvernement passait avec les multinationales pétrolières prévoyaient que le titulaire acquiert le droit de propriété à la tête de puits. Lorsque les dirigeants syndicaux demandaient aux Gouvernements pourquoi le pétrole et le gaz n'appartenaient pas aux Boliviens, ils nous disaient que quand le pétrole et le gaz se trouvent dans le sous-sol, ils appartiennent aux Boliviens, mais que quand ils sortent du sous-sol ils ne leur appartiennent plus. Ils ont inventé le terme « titulaire », et les multinationales pétrolières disaient que le titulaire acquérait le droit de propriété à la tête de puits.

En outre, 82% du bénéfice total revenait aux multinationales et 18% aux Boliviens, surtout en ce qui concerne les champs pétroliers géants. Il s'agissait d'un pillage, d'un vol. Quand nous avons nationalisé les hydrocarbures, la situation économique et sociale a commencé à s'améliorer concrètement. Pour ne donner qu'un exemple, en 2005, avant que je ne devienne Président, les recettes pétrolières s'élevaient à 300 millions de dollars. Cette année, grâce à la nationalisation et au combat des mouvements sociaux, les recettes pétrolières dépasseront 5 milliards de dollars. L'année dernière, elles ont atteint presque 5 milliards de dollars. Ces recettes ne cessent d'augmenter grâce aux nouveaux investissements qui sont faits, et nous en sommes à une phase où nous commençons à voir la valeur ajoutée de ces ressources naturelles.

Je veux simplement partager mon expérience. Comme l'Assemblée le sait, je ne suis pas expert en finance ni en politique. Toutefois, à la demande du peuple bolivien, jour après jour, je ne cesse d'en apprendre davantage en ce qui concerne les besoins, les problèmes et les revendications de mon peuple, le peuple bolivien.

Je tiens à dire en outre que ce travail mené conjointement avec les mouvements sociaux, représentants du peuple organisé, avance bien, et je tiens maintenant à dire à l'ONU et au Secrétaire général que nous avons pris une directive en vue d'élaborer un programme patriotique pour 2025. En quoi consiste ce programme patriotique de 2025? Au bicentenaire, car la Bolivie été créée en 1825. L'année 2025 marquera le bicentenaire de la création de la République aujourd'hui, État plurinational – et nous coopérons avec tous les mouvements sociaux et toutes les autorités mairies, gouvernements – afin d'élaborer un programme à long et moyen termes qui permette de garantir l'avenir des générations futures.

Outre les questions locales, il existe d'autres questions en suspens dans la région, notamment la question entre la Bolivie et le Chili de l'accès souverain à l'océan Pacifique. Le 14 février 1879 a été le début d'une invasion qui, dès le 23 mars, a été suivie d'une résistance, une petite résistance. Qui furent les envahisseurs? Les oligarchies chiliennes d'alors, aidées par des entreprises anglaises. Nous avons perdu notre accès à la mer, et depuis il y a eu de nombreuses réunions, et il y a eu un traité, mais un traité imposé, injuste et, de plus, non respecté.

Je veux dire la chose suivante : au cours de toutes ces réunions, y compris avec le dernier Président du Chili, nous avons essayé, en vain, de nous comprendre. Mais il n'y a jamais eu de proposition officielle sur ce droit auquel les Boliviens ne renonceront jamais, un accès souverain au Pacifique.

En septembre, le Président du Chili a déclaré devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York que les traités sont inviolables et immuables (voir A/65/PV.12). Le 28 janvier 2013, lors du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) à Santiago, M. Piñera Echeñique a déclaré que, bien entendu, les traités peuvent être améliorés. D'un côté, il dit qu'ils sont intouchables, et d'un autre, qu'ils peuvent être améliorés. Ceci montre qu'il a cette question sur la conscience et qu'elle doit être réglée.

Le 17 décembre 2012, M. Piñera Echeñique a déclaré publiquement que le Chili fera respecter non seulement les traités qu'il a signés, mais également sa souveraineté avec toute la force du monde. Mais le 28 janvier 2013, lors du Sommet de la CELAC à Santiago, le Président Piñera Echeñique a affirmé que la souveraineté est intouchable, sauf pour des questions d'intérêts économiques. Le 22 septembre 2011, à l'Assemblée générale (voir A/66/PV.15), le Président Piñera Echeñique a affirmé qu'il n'existait aucune question territoriale en suspens entre le Chili et la Bolivie. Mais le 2 février 2013, lors d'une interview avec le journal chilien La Tercera, il a reconnu que le Chili a proposé à la Bolivie de lui accorder l'autonomie d'une enclave territoriale. En d'autres termes, il essaie de régler la question, mais cette proposition n'a jamais été officialisée.

Il existe une quatrième contradiction. Le 11 novembre 2012, au Sommet ibéro-américain tenu à Cadix (Espagne), le Président chilien a déclaré que le Chili allait exiger le respect d'un traité toujours en vigueur – le traité de 1904 – et que toute conversation sur ce sujet doit être bilatérale et ne relève pas de forums multilatéraux tels que celui auquel nous prenons part aujourd'hui.

Qu'a dit le Président chilien le 2 février 2013? Il a déclaré que la possibilité d'un accès non souverain à la mer par le nord d'Arica sera annulée si le Pérou obtient la victoire à La Haye. Autre contradiction : en juin 2013, le Président Sebastián Piñera Echeñique a déclaré que le Chili a des droits et qu'il défendra son territoire, sa mer et sa souveraineté de toutes ses forces et avec conviction, et que le Chili est un pays qui sait qu'il ne cédera jamais s'agissant de la défense légitime de son territoire. En juin, le Président a déclaré que le Chili ne se soumettrait pas à la pression de la Bolivie même si le Président Morales continue à le calomnier. Le 7 septembre 2013, il a déclaré que, bien entendu, le Chili allait respecter la décision de La Haye s'agissant de la demande présentée par le Pérou, car le Chili est un pays qui respecte les arrêts des tribunaux.

Je veux simplement dire cela à l'ONU pour éviter des conflits. La Bolivie est un pays pacifique de par la Constitution dont elle s'est dotée depuis la création de l'État plurinational. Je tiens à informer les membres que nous avons demandé à la Cour internationale de Justice de déclarer que le Chili doit négocier de manière effective et opportune et de bonne foi un accès souverain à l'océan Pacifique afin de rétablir les droits que la

Bolivie avait, a et maintient sur la mer. Je veux, bien entendu, que les membres sachent que cette demande ne peut ni ne doit être interprétée comme un acte d'hostilité. Au contraire, elle illustre le respect et la confiance de la Bolivie dans les mécanismes de règlement pacifique des litiges internationaux.

Les membres ne peuvent même pas imaginer les dommages économiques et géographiques infligés au peuple de mon pays et aux générations futures par cette invasion de 1879. Nos grands-parents n'arrêtent pas de se demander quand nous allons retourner à la mer, car à sa naissance, la Bolivie avait accès à l'océan Pacifique. Et que chacun sache bien que nous cherchons une solution pacifique.

Nous avons entendu plusieurs interventions ces derniers jours. On ne peut pas les entendre toutes, mais je tiens à dire que, tout en œuvrant à éliminer la pauvreté extrême, nous, les présidents et les gouvernements, nous cherchons également à instaurer une paix accompagnée de justice sociale, mais quelques grandes puissances promeuvent les guerres, les conflits armés et l'interventionnisme militaire au mépris des organisations internationales.

Nous avons entendu ici des déclarations sur la liberté, la démocratie, la paix, la justice et la sécurité. En tant que peuples ayant subi des interventions, ayant été exploités, marginalisés et dépouillés de nos ressources naturelles par différents empires, nous nous demandons de quelle démocratie, de quelle paix, de quelle justice sociale nous parlent certains présidents alors que certains d'entre eux et leur coterie bloquent l'espace aérien et ne donnent pas les garanties nécessaires pour assister à ce forum par exemple. Comment peuvent-ils parler de démocratie lorsque les services d'espionnage des Etats-Unis violent les droits de l'homme, le droit à la vie privée et la sécurité d'autres États par le biais d'entreprises privées? Non seulement espionnent-ils des gouvernements démocratiques, mais ils surveillent également leurs alliés, leurs citoyens, et même l'ONU. Passe encore qu'ils espionnent les présidents antiimpérialistes ou les gouvernements anti-impérialistes, mais espionner les Nations Unies? Espionner leurs propres alliés? Je crains qu'il n'y ait beaucoup d'orgueil et d'arrogance, ici, vis-à-vis de l'humanité.

Aussi, si nous poursuivons un peu l'analyse, il n'y a pas seulement les espions, il y a aussi les coups d'État. De quelle paix pouvons-nous parler lorsque les dépenses militaires sacrifient les droits fondamentaux de nos peuples? Comment est-il possible – je pense à

13-48570 13/37

la population des États-Unis, à tant de personnes sans travail – comment est-il possible que leur gouvernement, leur Président consacre 700 milliards de dollars aux dépenses militaires? Il n'est pas possible de consacrer chaque année 70 milliards de dollars à l'espionnage quand tant de nos frères américains sont sans maison, sans toit, sans travail, sans école. On ne peut comprendre que tant d'argent soit utilisé pour intervenir dans d'autres pays tandis que certains n'ont rien pour vivre.

On nous parle de respect des droits de l'homme quand l'on torture dans les geôles de Guantánamo, sur les bases militaires du Moyen-Orient, quand l'on torture les hommes politiques ou les dirigeants syndicaux qui ne prennent pas part aux politiques impérialistes ou capitalistes. Je tiens à dire qu'il ne peut s'agir ici de maîtres du monde. Ils font erreur. Sans parler qu'ils ne signent pas les conventions les plus importantes au monde; ils ne respectent pas les résolutions des Nations Unies.

La sécurité de l'empire et la lutte contre le terrorisme sont devenues le meilleur prétexte—le meilleur instrument -, à des interventions militaires unilatérales. Le terrorisme ne se combat pas à coup de dépenses militaires ou d'interventions militaires unilatérales. Le terrorisme, pour autant que je sache, se combat par une politique sociale, et non par des bases militaires; par la tolérance religieuse, par davantage de démocratie, davantage d'égalité, de justice et d'éducation.

Quel est le pays qui n'a aucun problème? Bien sûr, il y a des différences. Mais l'important est de donner les moyens, y compris à ceux qui, parfois, peuvent ne pas partager les politiques économiques des gouvernements. Le capitalisme veut sortir de la crise par la guerre et les interventions armées. Nous devons nous demander : à qui profitent les guerres? Qui se répartit les ressources naturelles après les interventions? Entre les mains de qui se retrouvent les pays dans lesquels une intervention a eu lieu, après les bombardements? Qui gouverne réellement aux États-Unis? Je me pose la question. Sont-ce les citoyens, ou bien les entreprises qui promeuvent les guerres? De l'extérieur, du moins – je ne suis pas un Ambassadeur résidant aux États-Unis – on voit que ceux qui gouvernent sont ceux qui financent les campagnes politiques, les campagnes électorales; ce sont les banquiers, les grandes entreprises; ce sont eux qui décident des politiques.

Ceux qui gouvernent ne doivent pas se tromper ni se méprendre sur le conflit en Syrie. Bien sûr que nous ne sommes pas d'accord avec l'utilisation des armes chimiques et des armes de destruction massive, mais qui sont ceux qui ont la maîtrise du plus grand nombre d'armes nucléaires? Qui a inventé les armes chimiques? Qui industrialise ces armes qui annihilent des vies? Depuis ma région, de mon village, à tout le moins, nous nous rendons parfaitement compte aux mains de qui sont ces armes et, de plus, pour quelle fin.

Une démocratie ne fait pas la guerre. Ce que nous observons, c'est que ceux qui décident de la guerre sont les grands industriels de l'armement. Le système financier des compagnies pétrolières, la ploutocratie s'est substituée à la démocratie. Le gouvernement des riches et des puissants définit les destinées du monde. Nous nous trouvons face, non seulement, à un nouveau moment de redistribution des cartes, du point de vue impérialiste, mais également géopolitique. Revoyons un peu comment l'Amérique latine et les Caraïbes avaient été réparties entre quelques puissances et empires d'une époque révolue, tout comme l'Afrique et le Moyen-Orient. Le but n'était pas de régler les problèmes de pauvreté, de démocratie, de liberté : le but, c'étaient les ressources naturelles de ces pays. Et maintenant, ils veulent recommencer ces répartitions, au moyen d'interventions et de bases militaires.

Il y a également débat autour de la colonisation de l'espace, comme nous l'avons vu ces derniers temps. Les maîtres du monde – ceux qui se croient les maîtres du monde – nous ont dit que leur pouvoir était illimité et qu'ils pouvaient intervenir là où bon leur semble. Ma question est donc de savoir à quoi servent les Nations Unies? À quoi servent les traités, les conventions? À quoi sert le multilatéralisme? Le multilatéralisme humain est le bienvenu; mais l'interventionnisme inhumain sera combattu par tous les peuples du monde. Je suis convaincu de cela en tant que dirigeant syndical, moi qui suis issu de l'une des catégories les plus humiliées de l'histoire de l'Amérique latine : le mouvement autochtone paysan originel.

La guerre est le commerce du capitalisme et il ne pourra y avoir de paix sans justice ni égalité, et tant que primera le commerce de la guerre. On provoque les guerres, on fait des guerres pour faire des affaires, et c'est pourquoi je pense qu'il est important, dans le cadre de la présente manifestation, de procéder à une réflexion profonde sur ces sujets.

Un autre instrument de domination est la lutte contre le trafic de stupéfiants. Je tiens à dire que, grâce aux efforts du peuple bolivien et du Gouvernement national, et en dépit du fait que certaines puissances

n'assument pas leur part de responsabilité dans la lutte contre le trafic de stupéfiants – parce que le marché de la drogue, c'est dans les pays capitalistes qu'il se trouveet après nous être libérés de l'Administration de la répression du trafic des stupéfiants (Drug Enforcement Agency, DEA) des États-Unis en menant notre propre politique nationale; grâce, aussi, aux pays voisins, comme l'Argentine, le Brésil et le Chili - nous nous devons de rendre hommage à ce travail conjoint -, nous sommes plus efficaces dans notre lutte contre le trafic de stupéfiants qu'avec la DEA et qu'avec les contraintes imposées par le Gouvernement américain. Je me félicite que les Nations Unies aient pris acte de nos efforts et des résultats obtenus en matière de réduction du trafic de stupéfiants en Bolivie, même s'ils n'ont pas l'heur de recevoir l'agrément des États-Unis. Qui va-t-on croire? Les États-Unis? Ou bien va-t-on croire les Nations Unies? Je pose la question à l'Assemblée et au monde entier.

Je tiens à dire que, m'étant senti un jour en insécurité en me rendant à New York pour prendre la parole devant les Nations Unies, il m'est venu la réflexion suivante, que je réitère : il est important de songer sérieusement aux moyens de changer le Siège de l'Organisation. Le Siège de l'ONU doit se trouver dans un territoire, un État qui a ratifié tous les traités approuvés par l'ONU. L'Assemblée sait bien que le Gouvernement américain, les États-Unis, en tant qu'État, n'ont jamais ratifié certains traités relatifs aux droits de l'homme ou aux droits de la Terre nourricière. Ici, les visas ne sont pas garantis. Ici, les autorisations de survol ne sont pas garanties. Je tiens à ce sujet à dire ma solidarité avec mon camarade Nicolás Maduro, le Président vénézuélien. Comment peut-on, dans ces conditions, se sentir en sécurité lors d'une réunion des Nations Unies ici, à New York? Ce n'est peut-être pas le cas de tous, mais certains d'entre nous, qui ne partagent pas les opinions impérialistes ou capitalistes, se sentent ici en totale insécurité.

Je tiens seulement à dire que la peur ne va pas nous faire rester complices d'une attitude si arrogante à l'encontre des peuples du monde. Je ne sais pas si nous continuons de croire en l'Organisation des Nations Unies, alors même que ses résolutions ne sont pas respectées, par exemple celles qui concernent le blocus économique contre Cuba, sur lesquelles seuls deux ou trois pays ne votent pas. Tout le monde vote pour. Nous saluons cette grande preuve de conscience. Mais si elles ne sont pas mises en œuvre, pas respectées, que faisonsnous alors ici à l'ONU?

Je voudrais de plus ajouter, car je veux que tout le monde le sache, que les États-Unis accueillent sur leur sol des terroristes, des criminels et des corrompus. Ils viennent ici pour échapper à la justice bolivienne. Le Gouvernement des États-Unis ne nous aide pas à lutter contre le terrorisme. Quel type d'accord nous faut-il donc pour lutter contre la corruption?

Qui plus est, les États-Unis portent des accusatons contre les gouvernements des autres pays. De quoi accusent-ils Cuba, de promouvoir le terrorisme? Comment les dirigeants cubains peuvent-ils venir ici après cela? C'est peut-être aussi à cause de telles accusations que seuls 60 à 70 Présidents, sur plus de 190, sont venus ici. Je pense que de telles accusations font peur aux présidents. Et je pose la question : qui va venir, l'année prochaine? Qui viendra voter des résolutions qui ne sont jamais respectées?

Cette raison, parmi tant d'autres, devrait nous encourager à envisager sérieusement de transférer le Siège de l'ONU. Et je ne pense pas nécessairement à la Bolivie ou à l'Amérique du Sud. Il y a des pays qui ont ratifié tous les traités de droits de l'homme et c'est là que devrait se trouver le Siège de l'ONU.

On nous fait du chantage au visa. Pour venir ici il m'a fallu un visa qui n'est, de plus, valable que quatre, cinq ou six jours, pas plus. À quoi sert un tel visa? On doit constamment surveiller l'heure et le jour du départ de peur de dépasser la date d'expiration. Cela revient en vérité à de la menace, à de l'intimidation, à du chantage au visa.

Puisque nous sommes ici pour débattre sérieusement de la situation de l'humanité, je voudrais proposer, comme certains ici présents, qu'ensemble on envisage sérieusement la création d'un tribunal des peuples, avec les principales organisations internationales de défense des droits de l'homme, pour ouvrir une enquête sur le Gouvernement d'Obama.

J'avais été surpris d'entendre le Président Obama déclarer dans son premier discours d'investiture, « J'ai été élu pour mettre fin aux guerres », voilà qui avait retenu mon attention. Telles furent ses paroles, mot pour mot, comme on a pu les lire dans les journaux et les entendre à la radio et à la télévision. Je m'étais alors dit : ce Président-frère des États-Unis descend d'une famille qui a souffert de la discrimination comme moi. Nous allons pouvoir nous entendre et mettre fin aux guerres. Ces propos m'avaient vraiment interpelé. Aujourd'hui, on constate que c'est tout le contraire qui se passe. C'est

peut-être la faute du prix Nobel de la paix qui lui a été décerné. Certes nous l'en félicitons, mais en définitive, s'agissait-il du prix Nobel de la paix ou bien du prix Nobel de la guerre?

Quels seraient les motifs d'un jugement, d'un procès? Mais les crimes contre l'humanité, les bombardements en Libye, bien sûr. Qu'on me dise à qui appartenait le pétrole avant et à qui il appartient aujourd'hui. Avant au moins, le peuple libyen bénéficiait largement de ce pétrole. Mais aujourd'hui, à qui sert-il, par qui est-il géré ce pétrole? Que s'est-il passé en Iraq? Je reste convaincu que derrière toute guerre ou toute intervention, il y a le dessein de s'emparer plus tard de nos ressources naturelles. Nous en avons fait l'expérience en Bolivie. Nous avons récupéré nos ressources naturelles de façon démocratique, sans balles, mais par les urnes; pas grâce à l'argent mais grâce à la prise de conscience du peuple bolivien.

Actes de terrorisme international, financement de groupes terroristes et fourniture d'armes aux forces d'opposition, telks seraient les chefs d'accusation. Je veux qu'on sache que je ne regrette pas d'avoir expulsé de mon pays l'Ambassadeur des États-Unis. Nous ne nous en portons que mieux depuis, politiquement et démocratiquement. Aujourd'hui, nous sommes en train de mettre fin à notre coopération avec United States Agency for International Development, qui continuait de comploter. Nous voulons bien coopérer, nous sommes pour la coopération, mais pourvu qu'elle soit inconditionnelle, exempte de tout chantage et autres conditions préalables visant à obliger des présidents, des gouvernements à privatiser les ressources naturelles et les services de base de leur pays.

Imaginez les dégâts qu'un blocus économique inflige à un pays. C'est le plus efficace des génocides. C'est pourquoi, si nous sommes réellement responsables du bien-être de l'humanité, si nous avons vraiment la responsabilité de garantir la vérité, la justice et la paix, alors nous devons nous organiser pour qu'aucun président – qu'il soit d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient ou de toute autre partie du monde – ne puisse jamais porter atteinte à la vie ou à l'humanité.

De la même manière que nous avons débattu précédemment des crises financière, climatique, économique ou alimentaire, il nous faut aujourd'hui débattre de la question de l'interventionnisme. Aussi longtemps que l'impérialisme et le capitalisme existeront, il n'y aura jamais de paix, de justice, de liberté, de dignité et de souveraineté pour les peuples de la planète. J'en suis persuadé car j'en sais quelque chose. C'est pourquoi il nous faut viser un monde libéré des oligarchies, des monarchies, des hiérarchies et de tout pouvoir qui ne soit pas celui voulu par le peuple.

Nous sommes tous souverains et dignes, que nous soyons petits et sous-développés - enfin « en développement », comme on nous appelle – ou quelle que soit notre situation. Qu'est-ce qui nuit à la classe politique? Souvent c'est l'arrogance, l'abus de pouvoir et la corruption. En tant que chefs de gouvernement, nous avons l'obligation de lutter contre ces pratiques qui nuisent tant à la classe politique. Nous avons l'obligation de changer la politique. Je sais par expérience que la politique ce n'est pas faire des affaires ou des profits. La politique, c'est être au service du peuple, travailler et toujours faire des efforts pour nos populations. Celui qui pense que la politique c'est les affaires et le profit se trompe. Un tel chef de gouvernement n'ira pas loin. Quand un gouvernement permet que dans son pays les banquiers, les financiers et les entreprises multinationales gouvernent, il fait fausse route. Un gouvernement doit être entre les mains d'un président élu démocratiquement par le peuple, avec la participation des forces sociales et pour le bien-être du plus grand nombre.

Oui, la propriété privée doit toujours être respectée; mais quand des décisions de politique économique et de gouvernance servent la minorité et non la majorité, c'est une autre histoire. Fort de ma modeste expérience, je veux donc demander à tous de lutter contre les politiques économiques qui font énormément de tort à toute l'humanité.

Je le répète : aussi longtemps que l'impérialisme et le capitalisme existeront, la lutte continuera, les populations continueront de se soulever, et il n'y aura pas de justice. Si nous nous libérons de l'emprise du capitalisme, nous garantirons la paix, la justice sociale, la dignité et la souveraineté pour nos peuples.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

> M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Ali Zeidan, Premier Ministre de la Libye

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Libye.

M. Ali Zeidan, Premier Ministre de la Libye, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ali Zeidan, Premier Ministre de la Libye, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Zeidan (Libye) (parle en arabe): Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement M. John Ashe de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès dans ses entreprises. Je tiens également à saluer S. E. M. Ban Ki-moon et à le féliciter, ainsi que son équipe, des efforts remarquables qu'ils continuent de déployer afin de réaliser les nobles buts et principes qui sont au cœur de l'action de l'ONU depuis sa création.

J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée aujourd'hui au nom de mon pays, la nouvelle Libye, qui avance sur la voie de la démocratie et s'efforce de mettre en place des institutions nationales et d'instaurer l'état de droit, le développement et la prospérité, et ce, en dépit des nombreuses difficultés politiques, économiques, sociales et culturelles liées au lourd héritage que nous a laissé le régime dictatorial. Je puis assurer la communauté internationale, et l'ONU en particulier, que la Libye travaille sans relâche, avec confiance et détermination, pour légiférer et créer des institutions nationales, instaurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et favoriser le transfert pacifique du pouvoir, mais également pour forger des partenariats fructueux avec ses partenaires de développement dans le plein respect des intérêts de tous les pays, notamment le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et promouvoir la paix et la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies et aux règles et normes internationales.

Le peuple libyen a toujours accordé une grande importance au rôle précieux joué par l'ONU dans la création de la Libye, à commencer par l'adoption, le 21 novembre 1949, de la résolution 289 (IV) sur l'indépendance de la Libye, et jusqu'aux résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité, qui visaient à protéger les civils libyens et à soutenir la révolution du 17 février 2011. Ce rôle positif se poursuit

aujourd'hui par l'entremise de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui déploie des efforts louables pour fournir des conseils et des formations techniques, mobiliser tous les acteurs et renforcer nos capacités dans divers secteurs afin de faire avancer le processus de démocratisation, d'instaurer la justice, de promouvoir la réconciliation nationale et de construire des institutions nationales modernes. La MANUL a joué un rôle crucial dans la préparation et le lancement du processus de dialogue national qui débutera dans quelques jours. Le Conseil des Ministres envisage à présent de rédiger un projet de loi sur les victimes de viols et de violence durant la période de dictature et la guerre de libération.

En vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, nous coopérons avec la Cour pénale internationale (CPI) afin d'étendre le champ des enquêtes à ceux qui ont commis des crimes contre la population libyenne, notamment en appliquant les mécanismes et les jugements de la CPI conformément à la législation nationale. Nous comptons sur la coopération des pays concernés, en particulier nos voisins, pour extrader et nous remettre les membres recherchés de l'ancien régime.

Nous sommes certains de parvenir à un accord avec l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, en ce qui concerne la sécurité et la nécessité de contrôler notre vaste territoire ainsi que nos frontières maritimes et de lever complètement l'embargo sur les armes. La Libye est confrontée à de multiples problèmes causés par les migrations illégales, ce qui exige de déployer des efforts coordonnés aux niveaux international et régional afin de contrer ce phénomène et d'y trouver une solution au plus vite, de garantir le respect de la souveraineté des États, de promouvoir et de protéger les droits et la dignité des migrants en situation irrégulière et d'améliorer la coopération avec les organisations internationales.

Je ne saurais manquer d'exprimer ici ma sincère reconnaissance à l'Organisation internationale pour les migrations pour la manière dont elle coopère avec nos institutions nationales compétentes. Je remercie également l'Union européenne, qui contribue à la lutte que mène la Libye contre le problème des migrations illégales en aidant les institutions libyennes à sécuriser nos vastes frontières.

La Libye est confrontée à une série de menaces à sa sécurité, parmi lesquelles le trafic de stupéfiants et de substance psychotropes, les migrations illégales et la contrebande d'armes. C'est pourquoi nous avons

accueilli une conférence ministérielle régionale sur la sécurité aux frontières en mars 2012, qui a notamment abouti à l'adoption du plan d'action de Tripoli pour la coopération aux frontières, la création de mécanismes et de structures de coopération et le partage d'informations et d'expériences dans le domaine de la protection et du contrôle des frontières.

En outre, au printemps dernier, la ville libyenne de Ghadamès a été l'hôte d'une réunion des chefs de gouvernement libyen, algérien et tunisien qui avait pour but de renforcer les opérations de sécurité conjointes visant à lutter contre les problèmes découlant des événements dans le Sahel et au Sahara.

Nous avons également participé à la Conférence ministérielle de soutien à la Libye dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'état de droit, qui s'est tenue à Paris, en février, à l'initiative du Gouvernement libyen provisoire et avec l'appui des Gouvernements français et britannique. À cette occasion, deux plans d'action sur le développement des secteurs de la justice et de la sécurité libyens ont été adoptés.

Le Gouvernement provisoire n'épargne aucun effort pour revitaliser le rôle du groupe du Maghreb arabe pour promouvoir la coopération sur le plan politique et dans les domaines du développement et de la sécurité, ainsi que les intérêts de tous les pays d'Afrique du Nord et du Maghreb arabe. La Libye prend toutes les mesures nécessaires pour se réengager dans la voie du développement et mener à bien ses projets nationaux dans tous les secteurs, ce qui requiert des fonds considérables. À cet égard, il est crucial que nous récupérions les fonds qui nous ont été dérobés et qui ont quitté la Libye. Depuis cette tribune, je réitère l'appel que nous avions lancé à tous les États pour qu'ils coopèrent et nous aident à retrouver la trace de ces fonds et à les récupérer.

Nous prions également instamment les pays dans lesquels sont investis des fonds libyens de garantir à l'État libyen l'accès à ces investissements et de prévenir toute atteinte à ces fonds. Je m'adresse en particulier à certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, où les mesures cœrcitives mises en place ont été très dommageables à ces investissements.

Mon pays accorde une extrême importance à la question des droits de l'homme. Le processus de protection et de renforcement de ces droits et la prévention de toute violation de ces droits ou atteinte à ces droits sont une des priorités du Gouvernement

provisoire libyen et du Congrès général national. Aussi le Gouvernement a-t-il, en coordination avec le Congrès général national, pris un ensemble de mesures à cet effet. Il s'est notamment employé, premièrement, à amender ou abroger les dispositions législatives en contradiction avec les engagements internationaux pris par la Libye en matière de droits de l'homme; deuxièmement, à procéder à un examen constitutionnel des lois et législations jugées contraires aux dispositions de la Déclaration constitutionnelle. Troisièmement, il a ratifié plusieurs conventions internationales relatives aux droits de l'homme, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant. Nous préparons également l'adhésion à d'autres conventions internationales telles que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Quatrièmement, il met en place un mécanisme concret pour l'application de la décision 19/39 du Conseil des droits de l'homme visant la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités de la Libye par une coopération directe entre le Gouvernement libyen et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Cinquièmement, un Conseil chargé de suivre la situation des droits de l'homme en Libye a été établi. Il est présidé par le Ministre de la justice et composé des Secrétaires d'État des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense, et de la culture et de la société civile. Sixièmement, dans le cadre des visites que les institutions chargées de la question des droits de l'homme prévoient d'effectuer en Libye, les arrangements nécessaires ont été faits en vue de la visite en Libye de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Navi Pillay, prévue au cours du dernier trimestre de cette année. Nous espérons que cette visite renforcera les relations entre la Libye et le Haut-Commissariat, au service de nos intérêts communs.

Mon pays contribue avec le plus grand sérieux aux efforts internationaux déployés pour éliminer les armes de destruction massive et maintenir la paix et la sécurité internationales en respectant les décisions internationales prises dans ce domaine et en coopérant pleinement avec les institutions et organisations internationales compétentes. À cet égard, nous appelons de nouveau à œuvrer rapidement à l'élaboration d'un

instrument international inconditionnel et juridiquement contraignant pour garantir la sécurité des États non dotés de l'arme nucléaire contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires contre eux, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (A/51/218, annexe) rendu en 1996.

Je réaffirme également le plein appui de mon pays aux efforts internationaux visant à créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans différentes régions du monde. Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, la Libye travaille en coordination totale avec ses frères de la Ligue des États arabes pour garantir la tenue de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui était prévue en 2012 mais a malheureusement été reportée, et veiller à son succès. Nous invitons le Secrétaire général et les autres parties organisatrices à tout mettre en œuvre, conformément aux dispositions de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et au document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, pour que cette conférence se tienne avant la fin de l'année. Nous appelons tous les États concernés à y participer afin d'assurer son succès.

Mon pays partage les préoccupations et les appréhensions de la communauté internationale face au fléau du terrorisme, qui n'a ni religion, ni culture, ni nationalité. La Libye a accédé à la plupart des instruments internationaux de lutte antiterroriste et travaille avec d'autres pays en vue d'intensifier les efforts pour parachever le projet de rédaction d'une convention générale sur le terrorisme, conformément à la résolution 66/105.

Le peuple palestinien continue, depuis plus de six décennies, de vivre une tragédie, qui a commencé par l'expulsion des Palestiniens de leurs foyers et s'est poursuivie par l'annexion des territoires de ce peuple, la violation de ses droits et de ses lieux saints, sa soumission à des pratiques répressives et colonisatrices, et la destruction de ses biens et de ses terres. Autant de fait qui constituent une violation flagrante des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de toutes les conventions et règles internationales et incarnent le racisme sous ses formes les plus terribles. Cette situation exige de la communauté internationale qu'elle prenne ses responsabilités et mette fin à cette tragédie le plus

rapidement possible, en prenant des mesures résolues pour garantir la protection totale des Palestiniens, la fin de leurs souffrances quotidiennes et la réparation de l'injustice qui leur est faite, en trouvant une solution globale à la question palestinienne, en donnant au peuple palestinien les moyens d'édifier son État indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale, et par le retour de tous les Palestiniens dans leurs foyers, conformément aux résolutions internationales pertinentes.

L'évolution tragique de la situation en Syrie oblige la communauté internationale à stopper cette tragédie humaine et à faire cesser le bain de sang et la destruction méthodique. Nous réitérons donc notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il agisse rapidement, en application du principe de responsabilité de protéger, par un consensus entre ses membres afin de sauver le peuple syrien et de répondre à ses revendications légitimes.

Mon pays lance de nouveau un appel à la communauté internationale et aux institutions de défense des droits de l'homme pour qu'un terme soit mis à la tragédie humaine que vivent les musulmans Rohingya au Myanmar et que la mise en place d'une commission d'enquête internationale s'accélère afin de traduire les responsables devant la justice internationale, de garantir le retour des personnes déplacées dans leur foyers et de veiller à ce qu'elles obtiennent les réparations appropriées.

En Libye, mon pays, une révolution a eu lieu pour mettre fin à la dictature et au despotisme. Cette révolution tire son origine de souffrances profondes, prolongées et dont la violence a été prouvée. Cependant, j'assure l'Assemblée que la volonté du peuple qui a tissé la trame de cette révolution et l'a menée conduira à l'édification d'un État qui garantira la loi, respectera les frontières, honorera ses engagements, assurera la sécurité de la population, préservera ses voisins et sera attaché à la paix entre les nations. Cette révolution triomphera et conduira à la sécurité. Je souhaite plein succès à l'Assemblée à la présente session.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Libye de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ali Zeidan, Premier Ministre de la Libye, est escorté de la tribune.

Allocution de M^{me} Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago

13-48570 19/**37**

Le Président par intérim (parle en espagnol): L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M^{me} Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago.

> S. E. M^{me} Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escortée à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M^{me} Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M^{me} Persad-Bissessar (Trinité-et-Tobago) (parle en anglais) : Ce soir, en tant que Présidente de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'ai le grand plaisir et le grand honneur d'adresser au Président Ashe nos félicitations pour son accession à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Son accession à la présidence de cet organe central de l'ONU témoigne de la contribution que la CARICOM, en tant que grouprement de petits États, continue d'apporter à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de paix, de sécurité et développement. Elle traduit aussi le principe de l'égalité souveraine de tous les États, consacré par la Charte des Nations Unies. Ce principe n'est nulle part plus manifeste qu'au sein de l'Assemblée générale. La Trinité-et-Tobago est convaincue que le Président s'acquittera de son mandat avec brio et de manière impartiale, dans l'intérêt de tous les États.

En 2000, les dirigeants du monde entier se sont rassemblés à l'Assemblée générale pour adopter les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), destinés à atteindre des cibles précises dans les domaines de l'élimination de la pauvreté; de l'éducation pour tous; de l'égalité des sexes; de la santé maternelle et infantile; de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; de la préservation de l'environnement; et de la mise en place d'un partenariat pour le développement d'ici à 2015. À l'époque, il y avait une foi renouvelée dans l'ONU en tant qu'outil permettant d'accompagner les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, dans leurs efforts pour faire reculer la pauvreté et la faim, et d'instaurer un climat propice à aider les États, en tant que partenaires, à faire croître leurs économies afin que les populations n'aient plus à souffrit de la pauvreté persistante, de l'insuffisance des soins de santé et d'autres obstacles au développement. À l'époque, on avait l'impression qu'un nouveau chapitre

s'ouvrait pour l'ONU, qui paraissait désormais prendre les devants et ne plus simplement se contenter de réagir.

Quand on analyse la période qui s'est écoulée depuis l'an 2000, qu'en est-il dans les faits? Qu'a pu observer la communauté internationale depuis que les engagements ont été pris au Sommet du Millénaire, en l'an 2000? Les chiffres montrent que les progrès enregistrés dans la réalisation des OMD ont été inégaux. À la Trinidad-et-Tobago, nous avons obtenu certains résultats dans la mise en œuvre de ces objectifs, nous en avons même dépassés certains. Par exemple, s'agissant de l'objectif relatif à l'éducation, nous sommes parvenus à garantir non seulement l'éducation primaire pour tous, mais également l'éducation secondaire pour tous, et nous nous employons aujourd'hui à garantir l'éducation universelle dès la petite enfance.

Nous sommes bien conscients qu'un certain nombre de pays ne seront pas en mesure de réaliser un quelconque des objectifs fixés. Dès 2005, puis de nouveau en 2010, il est apparu évident que davantage d'efforts été nécessaires pour que l'ensemble des pays en développement puissent atteindre leurs objectifs dans les temps. Pourtant, en dépit de nombreux obstacles dus à un contexte économique et financier international difficile, les pays en développement se sont résolument efforcés de financer eux-mêmes leur développement. À l'inverse, ainsi que l'affirment nombre d'observateurs, les pays développés n'ont pas fait suffisamment pour honorer leurs engagements et fournir une aide au développement à leurs partenaires, comme le prévoyait l'accord conclu au Sommet du Millénaire.

Indiscutablement, certains pays développés n'en ont pas fait assez pour réformer leurs politiques commerciales et douanières et améliorer la transparence. En outre, trop peu d'attention a été accordée à la bonne régulation des marchés mondiaux de la finance et des matières premières, avec pour conséquence que ces marchés ont eu une incidence négative sur la capacité de nombreux pays en développement à atteindre les OMD.

Depuis le Sommet de 2000, il y a certes eu des avancées dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international, y compris les OMD, mais il y a aussi eu de nombreux écueils. Il est aujourd'hui évident que les stratégies habituelles ne suffiront pas à combattre et à éliminer la pauvreté à l'échelle mondiale; à garantir la sécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique; à freiner la dégradation de l'environnement et à lutter contre les changements climatiques.

Les approches actuelles ne feront pas progresser le programme des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, ni ne garantiront un développement durable pour l'après-2015, tel que nous en sommes convenus à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012 à Rio de Janeiro (Rio+20). Pour cela, des transformations aux niveaux national, régional et international s'imposent.

Étant donné le rôle que joue l'ONU en matière de développement afin que tous les peuples du monde puissent vivre dans une liberté plus grande, nous nous félicitons de la déclaration adoptée le 23 septembre réaffirmant l'attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement et appelant à l'intensification des efforts pour les atteindre d'ici à 2015. Nous saluons en outre la décision de lancer le processus intergouvernemental devant conduire à un accord sur le programme de développement pour l'après-2015, lequel devrait nous fournir un nouveau cadre, plus ouvert, pour atteindre nos objectifs mondiaux de développement durable.

Nous félicitons donc le Président de l'Assemblée de mettre l'accent sur ces efforts. Nous convenons avec lui que c'est le moment de préparer le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015. Une partie du travail préparatoire a déjà été faite. À la Conférence Rio+20, les dirigeants du monde entier se sont engagés à agir en faveur du développement durable. Nous avons pris conscience des lacunes du processus des OMD et de la nécessité de mettre en place un nouveau partenariat entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les banques multilatérales, entre autres, pour aller de l'avant en matière de développement durable.

Nous, dirigeants, avons adopté un document final qui définit « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), à savoir un avenir plus durable dans l'intérêt des générations présentes et futures. « L'avenir que nous voulons » aborde un grand nombre des aspects indispensables pour stimuler le développement durable pour tous les pays. La Trinité-et-Tobago a pris une part active à cette Conférence.

Aujourd'hui, nous affirmons que nous continuerons d'appuyer l'accent mis sur l'élimination de la pauvreté, car c'est le plus grand défi auquel le monde est confronté à l'heure actuelle et c'est une condition sine qua non pour parvenir au développement durable. Nous sommes par ailleurs très attachés aux travaux en cours sur la définition des objectifs de développement

durable suivants : premièrement, le développement de l'économie verte comme moyen de réaliser le développement durable; deuxièmement, la définition de critères permettant de mesurer le développement sans se borner au seul produit intérieur brut; troisièmement, l'adoption d'un cadre pour une consommation et une production durables; et, quatrièmement, la promotion de l'égalité des sexes et la nécessité d'une plus grande participation de la société civile dans les efforts nationaux visant le développement durable.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a dit que

« Le document final [de Rio+20] constitue une base solide pour le bien-être social, économique et environnemental. Il nous incombe désormais de le mettre en œuvre. C'est maintenant que le travail commence. »

La Trinité-et-Tobago et de nombreux pays en développement partagent également le sentiment de S. E. M^{me} Dilma Rousseff, qui s'est dite convaincue que la Conférence Rio+20 allait entrainer des changements radicaux. C'est pourquoi, alors que nous commençons à préparer le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015, la Trinité-et-Tobago voudrait respectueusement suggérer que l'Assemblée générale soit le tremplin de ces changements radicaux, afin d'atteindre notre objectif d'intégrer le développement durable à tous les niveaux, au profit d'un monde meilleur pour toute l'humanité.

Dans le droit fil de cet engagement renouvelé, nous applaudissons le lancement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, destiné à garantir une participation et une contrôle politique de haut niveau au service de la réalisation de nos aspirations communes en matière de développement durable. La Trinité-et-Tobago se félicite également que le Président de l'Assemblée ait fait part de son intention d'entamer avec vigueur, pendant la présente session de l'Assemblée générale, les négociations en vue d'un programme de développement pour l'après-2015. Nous appuyons son projet d'organiser plusieurs manifestations de haut niveau pour traiter des questions des femmes, des jeunes et de la société civile; des droits de l'homme et de l'état de droit; de la coopération Sud-Sud; et du développement des technologies de l'information et des communications. À notre avis, les sujets qu'il a sélectionnés pour les trois débats thématiques prévus pendant cette session de l'Assemblée générale, à savoir le rôle des partenariats; la manière dont les sociétés stables et pacifiques peuvent contribuer au développement;

13-48570 **21/37**

enfin, le rôle de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie durable dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 sont bien choisis.

Les domaines qui seront abordés dans le cadre de ces manifestations prouvent que le Président de l'Assemblée a une vision claire des éléments nécessaires pour donner corps au document final de la Conférence Rio+20, qui incarne les espoirs et les rêves des membres les plus vulnérables de la communauté internationale. Notre groupe régional a demandé à ce que le nouveau programme de développement respecte l'esprit de la Déclaration du Millénaire, garde les aspects les plus positifs des objectifs du Millénaire pour le développement, mais aille également plus loin.

Selon moi, il est impératif que ces réunions de haut niveau insistent sur le fait que nous devons sortir des sentiers battus. Des efforts concertés sont nécessaires pour faire en sorte que ces manifestations permettent d'élaborer un programme de développement capable de poursuivre et d'intensifier davantage la réduction du niveau de pauvreté, qui, depuis le lancement des OMD, a déjà connu la baisse la plus rapide de toute l'histoire.

Le discours doit par ailleurs être axé sur la dimension humaine, ou comme certains observateurs l'ont suggéré, se fonder sur notre humanité commune. Nous trouvons également intéressantes les observations formulées par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, nommé par le Secrétaire général, qui a estimé que les cibles qui seront convenues pour le programme de développement pour l'après-2015 devront

«être suivies attentivement. Les indicateurs qui les suivraient pourraient être désagrégés pour s'assurer que personne n'est laissé de côté et les cibles devraient uniquement être considérées comme « atteintes » si elles l'étaient par tous les groupes sociaux et les revenus applicables».

Le Gouvernement trinidadien a conscience qu'il importe de placer les individus au centre des objectifs de développement. Par conséquent, lorsque nous avons été élus au pouvoir en 2010, nous avons lancé une politique nationale de développement reposant sur le principe de la prospérité pour tous. Un examen de notre politique nationale montre qu'à la Trinité-et-Tobago, non seulement nous avons pris conscience de l'importance d'adopter une approche intégrée en matière de développement, mais que nous poursuivons également un développement durable, qui intègre les

piliers social, économique et environnemental, similaire au plan présenté par le Président Ashe afin de préparer le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015.

Mon gouvernement a défini sept piliers assortis de différents critères de succès, destinés à propulser notre pays vers le développement afin d'assurer la prospérité de tous. Je voudrais les énumérer rapidement : un développement axé sur la population; l'élimination de la pauvreté et la justice sociale; la sécurité nationale et personnelle; les technologies de l'information et des communications; une économie plus diversifiée et fondée sur le savoir; la bonne gouvernance et la politique étrangère.

La Trinité-et-Tobago continuera à prendre ses responsabilités afin d'aider la communauté des nations à élaborer un programme de développement pour l'après-2015 intégrant les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

À l'instar d'autres petits États insulaires en développement (PEID), nous voulons mettre en avant les nombreux succès que les PEID ont enregistrés en matière de développement, grâce à leurs dirigeants et au concours de la communauté internationale. Néanmoins, et tout en rappelant que les PEID constituent un cas particulier s'agissant du développement durable en raison de leurs caractéristiques, défis et vulnérabilités propres, il convient de souligner que les PEID ont fait des progrès nettement moins importants dans le domaine du développement que d'autres groupes de pays vulnérables.

Dans plusieurs domaines, les PEID sont les premiers à voir leurs nombreux progrès réduits à néant. À cet égard, en tant que Présidente de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, je voudrais porter à l'attention de l'Assemblée une question qui suscite des vives préoccupations parmi les États membres de la CARICOM: la situation des petits pays à revenu intermédiaire très endettés. C'est un peu comme si nous avions été pénalisés pour le succès relatif de nos efforts pour nous sortir du bourbier de la pauvreté. En effet, les États membres de la CARICOM classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire ont perdu le statut économique qui, auparavant, leur permettait d'avoir accès à des financements à des conditions préférentielles.

Utiliser le revenu par habitant pour déterminer le niveau de développement d'un pays et pour accorder des subventions et des financements à taux préférentiels ne donne pas une image exacte de la réalité. Le revenu par habitant est, au mieux, un ratio arithmétique qui ne tient pas compte des niveaux de pauvreté, de la répartition des revenus, du niveau d'endettement, de la vulnérabilité et de la capacité d'un État d'assurer un développement économique et social durable par ses propres moyens. Qu'on y ajoute les effets des catastrophes naturelles, de l'élévation du niveau des mers et des changements climatiques, et cette illusion qu'est la catégorie des pays à revenu intermédiaire s'effrondre instantanément.

Cette question doit être examinée dans le contexte des PEID et du programme de développement pour l'après-2015. En effet, en prévision de notre participation au débat qui s'annonce, la prise en considération de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement est l'un des critères sur lesquels se basera la CARICOM pour examiner ses engagements relatifs à ce programme dans son ensemble.

La vulnérabilité économique et la faible capacité des États membres de la CARICOM à accroître leur résilience sont exacerbées par un surendettement débilitant, qui continue de faire obstacle à la croissance et aux perspectives de développement de la région. De même, la CARICOM estime que le blocus imposé à Cuba constitue une entrave aux perspectives de développement durable de ce pays et, qu'à ce titre, il doit être levé dans les meilleurs délais.

Le montant total de l'encours de la dette de la CARICOM s'élève actuellement à environ 19 milliards de dollars, tandis que le ratio dette/PIB varie de 60 à 144 % dans un grand nombre d'États. Nombreux sont les États de la CARICOM à enregistrer des taux de croissance plus faibles que ceux des autres pays en développement d'Amérique latine et du monde en général. Au lendemain de la crise financière et économique mondiale, les États membres de la CARICOM continuent de se heurter à des difficultés considérables s'agissant d'accéder à des fonds pour le développement à des taux raisonnables, parce qu'ils sont plusieurs à avoir été classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire et donc à ne plus avoir accès aux ressources fournies à des conditions favorables par les institutions financières multilatérales.

Je voudrais donc dire, avec le plus grand respect, qu'il faut reconnaître que le fardeau de la dette n'est pas le produit de dépenses extravagantes de la part des gouvernements des pays membres de la CARICOM, mais plutôt de la composition, de la géographie et de l'histoire de nos pays, de notre prédisposition aux catastrophes naturelles et de notre taille, qui est très petite, ce qui ne réduit pas pour autant les dépenses par habitant liées aux infrastructures économiques et aux projets de développement social indispensables.

Par conséquent, les États de la CARICOM demandent à la communauté internationale d'appuyer leur appel en vue d'une révision immédiate des critères très stricts utilisés par les institutions financières multilatérales et même par certains partenaires de développement, et qui font que les petits pays à revenu intermédiaire très endettés ne peuvent plus avoir accès à des financements à des conditions préférentielles, ainsi qu'en faveur d'un examen rapide de la situation économique et financière des petits pays à revenu intermédiaire très endettés afin d'élaborer des programmes destinés à régler de manière efficace le problème du surendettement de ces États, sans compromettre leurs perspectives d'avenir.

À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective de participer à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui aura lieu au Samoa en septembre 2014, et de la célébration de l'Année internationale des petits États insulaires en développement, également en 2014. À mon avis, la troisième Conférence des PEID et l'Année internationale des PEID arrivent à point nommé. En effet, elles contribueront non seulement à assurer la pleine mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des PEID, mais également à ce que les préoccupations des PEID soient dûment énoncées et prises en compte dans le contexte de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

L'Assemblée se souviendra qu'à l'occasion du débat général en 2011, S. E. M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda, ainsi que S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, avaient soulevé la question des réparations pour les injustices subies par les esclaves africains et leurs descendants, en avançant l'argument que la ségrégation et la violence dont avaient été victimes les personnes d'ascendance africaine dans la région avaient nui à leur capacité de progresser en tant que peuples et nations (voir A/66/PV.22). Ils avaient défendu l'idée que les anciens États esclavagistes devaient lancer un processus de réconciliation en reconnaissant

13-48570 **23/37**

officiellement les cruautés commises au cours des 400 ans qu'a duré la traite des esclaves africains.

La trente-quatrième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, qui s'est tenue à Port of Spain en juillet, s'est penchée sur la question des réparations pour l'esclavage et le génocide des peuples autochtones dans les Caraïbes. Les chefs de gouvernement ont convenu à l'unanimité d'appuyer les efforts sur cette question.

Par conséquent, les États de la CARICOM exhortent les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en vue de l'érection d'un mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves au Siège de l'ONU, dans un endroit bien en vue. Nous sommes très enthousiasmés par le projet gagnant, présenté lundi dernier, ici au Siège de l'ONU.

Nous convenons que la paix, la sécurité et la stabilité permettent de créer un environnement propice au développement durable. De fait, la sécurité nationale et personnelle est l'un des sept piliers de notre stratégie nationale de développement durable. Au niveau international, nous appuyons sans réserve le Traité sur le commerce des armes, adopté en mars dernier et dont nous sommes déjà signataires. Aujourd'hui même, nous avons déposé notre instrument de ratification.

À la lumière de nos expériences et des difficultés que nous rencontrons dans le cadre de nos efforts de développement suite aux conséquences de la criminalité, de la violence et du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité sur le commerce des armes, en vue de son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

C'est avec tristesse que je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur un incident qui s'est produit récemment. Un jeune citoyen brillant de notre pays, M. Ravindra Ramrattan, à qui un ancien Président de la Trinité-et-Tobago avait décerné une médaille d'or d'excellence académique, a été tué samedi dernier au cours de l'attentat terroriste qui a pris pour cible le centre commercial Westgate de Nairobi. Il ne fait aucun doute qu'il a été victime des armes à feu et autres armes illicites qui se trouvaient entre les mains de terroristes meurtriers. Sa mort n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des conséquences des mouvements transfrontières illicites d'armes.

S'agissant de la crise syrienne, il ne faut pas oublier que la bonne gouvernance, ainsi que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit aux niveaux national et international sont essentiels pour parvenir au développement durable. Dans ce contexte, nous tenons à rappeler que nous sommes extrêmement préoccupés par l'escalade de la crise humanitaire en Syrie, et demandons encore une fois que cette situation soit réglée par le dialogue et non par le recours à des mesures contraires au droit international. Nous disons que, s'il existe des raisons suffisantes de penser que certains individus ont commis pendant ce conflit prolongé des crimes de guerre qui relèvent de la juridiction de la Cour pénale internationale, des mesures doivent être prises pour les traduire en justice.

Tandis que nous allons de l'avant dans les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, dont Trinité-et-Tobago est membre, nous avons vu se forger des consensus dans certains domaines. Je tiens à assurer l'Assemblée que le Gouvernement trinidadien continuera à soutenir activement les efforts déployés par le Président pour faire de l'Assemblée générale un des principaux instruments de dialogue sur la formulation d'un programme de développement pour l'après-2015.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Trinité-et-Tobago de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Kamla Persad-Bissessar, Premier Ministre de Trinité-et-Tobago, est escortée de la tribune.

Allocution de M. Mariano Rajoy Brey, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne.

> M. Mariano Rajoy Brey, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol): J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mariano Rajoy Brey, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Rajoy Brey (Espagne) (parle en espagnol): Au nom de l'Espagne, je félicite l'Ambassadeur Ashe des nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées en sa qualité de Président de l'Assemblée générale. Je l'assure de tout notre appui et lui présente tous nos vœux de succès. Sa réputation est garante du bon travail qu'il fera au cours des 12 prochains mois. Je tiens également à remercier son prédécesseur, M. Vuk Jeremić, pour le travail efficace qu'il a accompli au cours de l'année écoulée, et à lui souhaiter un plein succès dans ses nouvelles entreprises.

L'Assemblée générale est le pilier du système international. Ici, nous avons tous les mêmes droits, indépendamment de notre taille, de notre population ou de notre niveau de développement économique. C'est l'organe de l'ONU qui incarne l'égalité souveraine des États. Les décisions que nous adoptons ici constituent pour l'opinion internationale un corpus difficile à réfuter. C'est la chambre délibérative de la légitimité mondiale. Ici, nous sommes tous membres permanents, et c'est ici que le multilatéralisme prend toute sa signification et sa force.

L'Espagne a foi en l'ONU et appuie fermement cette Organisation car elle partage sans réserve les buts et principes qu'elle incarne. Notre attachement à l'ONU n'est pas que simple rhétorique. L'Espagne est le sixième pays contributeur au système des Nations Unies. Cet attachement donne toute sa légitimité à notre aspiration à servir les objectifs de l'ONU au Conseil de sécurité au cours de l'exercice biennal 2015-2016. Nous servirons dans le même esprit de dialogue et de concertation que la dernière fois que l'Assemblée générale a accordé sa confiance à l'Espagne. Au cours des dix dernières années écoulées depuis, mon pays a continué de démontrer concrètement sa vocation à servir fidèlement les objectifs de l'ONU-le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le règlement pacifique des conflits, la coopération internationale pour le développement et la promotion et le respect des droits de l'homme.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une condition essentielle au progrès de l'humanité. Comme l'Espagne croit fermement dans la triade de la paix, la sécurité et le développement, plus de 130 000 soldats espagnols ont servi dans des opérations de maintien de la paix et des missions humanitaires partout dans le monde depuis 1989. Aujourd'hui, des contingents espagnols servent sous le drapeau des Nations Unies dans la Force intérimaire des

Nations Unies au Liban où, depuis 2006, ils aident à garantir la paix et la stabilité au Liban, dans une région particulièrement agitée.

Comme l'Espagne milite en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, nous avons pris une part active aux négociations sur le Traité sur le commerce des armes. Nous avons également mené des efforts dans le domaine de la prévention du terrorisme nucléaire au travers de plusieurs initiatives internationales. Comme l'Espagne a été la victime du terrorisme, elle sait qu'il faut, par le biais de la coopération internationale, adopter une riposte globale face aux menaces émanant d'acteurs non étatiques. Nous devons appliquer pleinement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et conclure une convention générale contre cette menace qui ne connaît aucune frontière. Les Espagnols savent, pour en avoir fait l'expérience, que la responsabilité du terrorisme incombe uniquement à ses auteurs, une responsabilité qu'ils détiennent sans partage même s'ils affirment le contraire. Nous ne cesserons jamais d'honorer la mémoire des victimes, symbole de l'illégitimité tant sociale que morale du terrorisme sous toutes ses formes.

Notre attachement à la paix et la sécurité dans le monde s'est manifesté clairement cette année lors de la crise au Mali. L'Espagne a d'abord appuyé la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, puis le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Les contingents espagnols de la mission de l'Union européenne au Mali assurent la formation des forces armées du Mali chargées de garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays dans le plein respect des droits de l'homme. Le Mali a vaincu le terrorisme et recouvré son intégrité territoriale. C'est là un succès indéniable dont nous pouvons tous nous féliciter. Mais ce n'est que le premier pas. Le retour à l'ordre constitutionnel avec la tenue d'une élection présidentielle ouvre une deuxième phase de mise en place d'institutions transparentes et inclusives indispensables pour l'avenir du Mali. À long terme, nous devons continuer à apporter notre contribution au développement de toute la région du Sahel, seul moyen d'y promouvoir la sécurité, la démocratie et la prospérité.

L'Assemblée tout entière doit saluer le rôle joué par les organisations africaines dans cette crise. Je salue tout particulièrement l'Union africaine, qui célèbre son cinquantenaire cette année. L'Espagne a des liens très

13-48570 **25/37**

étroits avec l'Afrique. Ses préoccupations sont aussi les nôtres. Nous participons aux sommets de l'Union africaine et au financement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Et nous sommes le premier pays non africain à contribuer directement au budget de la Commission de l'Union africaine. L'Espagne a établi une association stratégique avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et continue de renforcer ses liens avec les autres organisations régionales du continent. Nous soutenons ces engagements par des efforts sincères. Au cours des quatre dernières années, l'Espagne a contribué 100 millions d'euros à la CEDEAO, ainsi que la même somme à la Banque africaine de développement.

Depuis deux ans, nous sommes témoins des efforts courageux et déterminés déployés par les citoyens des pays arabes pour affirmer leur dignité, consolider leurs systèmes démocratiques et écarter ceux qui prônent la violence et la violation des droits de l'homme. La voie de la démocratie n'est pas aisée, mais il ne peut ni ne doit y avoir de retour en arrière. La démocratie doit être un projet de société axé sur la cœxistence et l'inclusion, fondé sur la concertation, la tolérance et le respect des droits de l'homme. Et chaque pays doit en faire son propre projet, non seulement politique mais également social et économique. Pour accompagner ces processus de gouvernance démocratique, l'Espagne a mis en marche le Programme Masar, qui s'adresse autant aux gouvernements qu'à la société civile de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

L'Assemblée sait à quel point la situation en Syrie est devenue un drame humanitaire intolérable et décourageant et menace de plus en plus la paix et la sécurité régionales et internationales. La brutale attaque au gaz sarin contre la population civile de Damas, confirmée par le rapport de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne (A/67/997), a suscité au sein de la communauté internationale une révulsion généralisée et la conviction que l'on ne saurait laisser ce type d'attaques se répéter ni rester impunie.

La proposition de la Russie et des États-Unis, qui permettra le contrôle international puis la destruction de l'arsenal chimique de la Syrie, a été applaudie par tous. Il est maintenant nécessaire que le Conseil de sécurité adopte une résolution donnant force juridiquement contraignante à l'interdiction faite à la Syrie d'utiliser des armes chimiques et à l'obligation de les détruire.

Beaucoup repose sur cela. Il s'agit d'un défi à la sécurité internationale et ne pas le relever serait, comme l'a fait observer le Secrétaire général, un échec collectif.

L'Espagne pense fermement que seul le dialogue politique entre les parties mettra fin à ce conflit chaque jour plus violent, ce que souligne le rapport présenté devant le Conseil des droits de l'homme (A/HRC/24/46). C'est pourquoi nous appuyons les efforts déployés par le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, afin de promouvoir une transition politique dans le pays.

L'Espagne a confiance dans le succès de la Conférence Genève II et je renouvelle à cet égard, depuis cette tribune, mon appel aux parties pour qu'elles fassent preuve d'une attitude constructive. L'Espagne continuera d'aider à renforcer l'opposition, dans le but d'assurer une transition ordonnée et inclusive à la démocratie.

Enfin, il est essentiel de maintenir l'effort humanitaire pour contribuer à réduire les souffrances des populations déplacées dans l'intérieur du pays et des réfugiés dans les pays voisins.

Dans un contexte analogue, je voudrais souligner que le processus de paix au Moyen-Orient a pris une nouvelle tournure. L'année dernière, à cette même tribune, il a été décidé à une majorité significative de conférer à la Palestine la qualité d'État observateur auprès de l'ONU. Les négociations actuelles sont peut-être la dernière chance de parvenir à un règlement juste, global et durable à deux États, Israël et la Palestine, qui leur permette de cœxister dans la paix, la sécurité et la prospérité. En ce moment crucial pour la région, les dirigeants politiques concernés ont, avec l'appui de la communauté internationale, à prendre des décisions courageuses et nécessaires afin de réaliser cet objectif historique de paix, qui rejaillira bénéfiquement sur la stabilité de toute la région et du monde entier.

Mon pays est un ferme défenseur du dialogue et du recours à des moyens pacifiques pour le règlement des différends. Nous pensons que la prévention des conflits est l'un des principaux instruments de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, nous avons participé à la Commission de consolidation de la paix, au lancement de l'Alliance des civilisations et à la création, avec l'Autriche et l'Arabie saoudite, du Centre international du Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux.

Nous croyons à la médiation comme méthode de réglement pacifique des différends, et c'est pourquoi nous prenons part au Groupe des amis de la médiation, dans le cadre duquel nous avons lancé, avec le Maroc, l'initiative pour la médiation en Méditerranée, qui commence à porter ses premiers fruits.

L'Assemblée générale a élaboré une doctrine juridique consolidée et universelle sur la décolonisation, que l'Espagne a pleinement faite sienne. Cette année encore, je dois porter à l'attention de l'Assemblée la question de Gibraltar, que cette Organisation a, en 1963, ajouté à la liste des territoires non autonomes en attente d'être décolonisés. C'est l'unique cas en suspens en Europe, portant atteinte à notre intégrité territoriale.

Depuis lors, le Royaume-Uni continue de faire fi du mandat conféré par l'Assemblée générale et de l'engagement contracté avec l'Espagne dans la Déclaration de Bruxelles de 1984. Cet anachronisme continue de poser des problèmes aux résidents de Gibraltar et de la zone environnante. Sur la base de la légitimité conférée par la doctrine universelle de l'Assemblée générale, l'Espagne renouvelle son appel au Royaume-Uni afin qu'il reprenne le dialogue bilatéral et la coopération régionale.

Le Sahara occidental reste l'une des questions pendantes dont reste saisie l'ONU. L'Espagne appuie la recherche d'un règlement politique juste, durable et mutuellement acceptable, prévoyant la libre détermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre des dispositions adoptées par l'ONU, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. De ce fait, l'Espagne appuie pleinement le travail effectué par le Secrétaire général et son Envoyé personnel.

Je voudrais mettre en exergue la contribution qu'apportent l'Amérique latine et ses organisations régionales au multilatéralisme. Leurs apports constructifs à des questions d'importance mondiale comme l'environnement ou le développement sont fondamentaux. Pendant le prochain sommet de la Communauté ibéro-américaine des nations, au Panama, nous aborderons les enjeux mondiaux sur les plans politique, économique et social, afin de proposer des réponses communes.

L'Assemblée générale a proclamé 2013 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau. Le droit humain fondamental d'accès à l'eau et à l'assainissement revêt un rôle essentiel dans le cadre

du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. En conséquence, l'Espagne a créé en 2008 le fonds de coopération pour l'eau et l'assainissement, doté d'1 milliard de dollars affectés à des projets en Amérique latine. Conscients, de plus, du caractère stratégique de l'eau dans le maintien de la paix et de la sécurité, l'Espagne et l'Algérie vont lancer la Stratégie de l'eau en Méditerranée occidentale.

Grâce aux efforts de l'ONU, nous avons conscience de l'importance cruciale que revêt la lutte contre les changements climatiques : c'est une priorité, ici et maintenant. L'année qui vient sera l'Année internationale des petits États insulaires en développement. C'est une excellente occasion d'aborder leurs problèmes de manière conjointe. Nous devons appuyer ces pays dans leurs efforts d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, car les petits États insulaires, bien qu'ils soient les pays les moins pollueurs, sont ceux qui souffrent le plus des conséquences de la pollution.

L'Espagne est une nation solidaire, qui a déployé tous les efforts en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Mon pays a canalisé cette solidarité par le biais du système multilatéral des Nations Unies dont nous estimons qu'il est garant du principe de neutralité dans l'attribution des fonds et qu'il permet de parvenir efficacement à l'objectif ultime : l'élimination de la pauvreté.

En 2007, l'Espagne a créé, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a eu un réel impact sur la vie de 20 millions de personnes, par l'intermédiaire de plus de 130 programmes menés dans 50 pays, pour une valeur de près d'un milliard de dollars. L'évaluation à laquelle procède ce Fonds, qui achève ses travaux cette année, fera référence tant pour son analyse de la réalisation des Objectifs que pour l'élaboration du futur programme de développement pour l'après-2015. Or la définition de ce programme sera le thème charnière de la soixantehuitième session en cours de l'Assemblée générale. Pour l'Espagne, le programme de développement pour l'après-2015 doit être axé sur un développement véritablement durable, avoir un caractère universel et reconnaître l'importance d'institutions ouvertes pour une croissance inclusive.

C'est pourquoi nous devons définir clairement les objectifs de développement durable, pour parachever le processus que nous avons engagé à Rio de Janeiro l'an

13-48570 **27/37**

dernier. Mais cela ne peut pas nous faire oublier qu'il ne nous reste qu'à peine plus de deux ans pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et que, si nous pouvons nous féliciter des progrès accomplis dans de nombreux domaines, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

À mesure que l'économie espagnole renoue avec la croissance, nous recommencerons à appuyer les efforts dans ce sens par d'importants investissements dans une coopération pour le développement généreuse, intelligente et efficace.

La solidarité de mon pays se manifeste aussi dans le domaine de l'aide humanitaire, dans lequel l'Espagne est le huitième donateur mondial. Là encore, le centre de stockage et de distribution de l'aide humanitaire du Programme alimentaire mondial que nous avons construit à Las Palmas, sur la Grande Canarie, permet à l'Organisation des Nations Unies de réagir plus efficacement et plus rapidement aux crises humanitaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

L'Espagne a toujours été un carrefour de voies, de cultures, de religions et de traditions; nous sommes un pays ouvert, pluriel et tolérant, un pays qui, au sein de la mondialisation, respecte et intègre la diversité. La défense et la promotion des droits de l'homme sont une responsabilité des institutions auxquelles tous les citoyens doivent contribuer. L'Espagne est le troisième pays au monde à avoir ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, que j'invite le reste des États à ratifier également.

Nous œuvrons également avec un acharnement tout particulier à la promotion des droits des personnes handicapées. C'est pourquoi nous nous sommes joints aux Philippines pour cofaciliter le document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées (résolution 68/3), qui a eu lieu il y a juste quelques jours. Je suis honoré de dire que cet engagement a valu à l'Espagne le prix international Franklin Delano Roosevelt pour la promotion des personnes handicapées, que sa Majesté la Reine Sophia a reçu il y a quelques jours dans cette ville.

Nous continuerons également d'appuyer le travail qu'effectue ONU-Femmes, comme nous l'avons toujours fait depuis qu'elle a été créée. L'égalité hommes-femmes, la pleine participation des femmes dans tous les domaines et les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles sont indispensables pour un développement réel, et constituent une priorité pour l'Espagne au plan national comme au plan international.

Notre pari pour le multilatéralisme va de pair avec notre souhait d'avoir en l'ONU une organisation résolue et efficace. Voilà pourquoi il est nécessaire d'aborder à la présente session la question de la réforme du Conseil de sécurité, qui ne peut être menée à bien que si le consensus le plus large possible se fait autour des principes de responsabilité, de transparence et de collaboration, afin de renforcer la légitimité et l'appui dont jouit l'action du Conseil.

Il est également nécessaire de mettre l'Organisation en adéquation avec les moyens dont elle dispose et de rationaliser les ressources de sorte qu'ensemble nous puissions faire plus avec moins. C'est pourquoi nous appuyons inconditionnellement les progrès accomplis dans le sens d'une plus grande cohérence de l'ensemble du système et de l'initiative « Unis dans l'action », à laquelle l'Espagne est le premier contributeur. En tout état de cause, le caractère universel des Nations Unies exige que nous en préservions le multilinguisme.

Dès 2005, l'Espagne a annoncé sa candidature à un siège non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2015-2016. Au long de mon intervention d'aujourd'hui, j'ai souligné les principales raisons pour lesquelles je pense que l'Espagne a démontré, non par des discours mais par des actes, qu'elle est prête à servir les Nations Unies au Conseil de sécurité, avec le même engagement en faveur du dialogue et de la solidarité que celui dont nous faisons preuve depuis notre entrée à l'Organisation. Nous n'avons qu'un seul objectif : défendre la dignité de la personne. Tous nos efforts en faveur de la paix, de la liberté, de la démocratie, de la justice, des droits de l'homme et d'un développement durable tendent vers cet objectif. L'Espagne sait que son action de défense de la dignité de la personne sera plus efficace par le truchement des Nations Unies, tout comme l'Assemblée générale sait que, dans cet effort, elle peut compter sur l'Espagne.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Mariano Rajoy Brey, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Oqil Aqilov, Premier Ministre de la République du Tadjikistan

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Tadjikistan.

> M. Oqil Oqilov, Premier Ministre de la République du Tadjikistan, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Oqil, Oqilov, Premier Ministre de la République du Tadjikistan, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Oqilov (Tadjikistan) (parle en russe): Avant toute chose, je voudrais me joindre à ceux qui ont exprimé leurs chaleureuses félicitations à M. John Ashe pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Je suis convaincu que sa grande expérience professionnelle lui sera précieuse pour contribuer à l'efficacité et au succès des travaux de la présente session. Je voudrais aussi féliciter son prédécesseur, M. Vuk Jeremić, des efforts qu'il a déployés à la présidence de la précédente session.

Nous adhérons pleinement à l'engagement pris à la présente session de contribuer à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 aux fins de consolider les progrès déjà enregistrés vers la pleine mise en œuvre des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio de Janeiro (Rio+20).

Les modalités du Forum politique de haut niveau sur le développement durable ont été approuvées à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, et sa première séance s'est tenue il y a quelques jours ici à New York. Nous comptons que le Forum, qui remplace la Commission du développement durable, deviendra un cadre universel efficace de dialogue régulier et d'examen des progrès réalisés ainsi que de mise au point et de coordination du programme d'action visant à promouvoir le développement durable.

D'autres avancées dans le sens du développement durable dépendent à bien des égards d'un financement suffisant et rapide des programmes et projets planifiés. À cet égard, les activités du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui est chargé de faire des recommandations sur les stratégies efficaces de financement du développement durable, sont d'une importance capitale.

Nous appuyons les efforts visant à élaborer un objectif de développement viable relativement aux ressources en eau. Nous sommes persuadés à cet égard qu'il faut tenir compte des objectifs suivants : assurer un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement; mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux national et régional; accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des usages secondaires de l'eau; assurer un financement et des investissements suffisants dans le domaine des équipements et infrastructures permettant d'économiser l'eau; transférer et mettre en place les technologies les plus avancées; et mettre sur pied des mécanismes mutuellement acceptables de collecte et de diffusion de l'information et des données.

Comme il est énoncé dans le document final de Rio+20, « l'eau est au cœur du développement durable car elle est liée étroitement à plusieurs problèmes mondiaux clefs » (résolution 66/288, annexe, par. 119). Les résolutions de l'Assemblée générale portant sur la question de l'eau dont le Tadjikistan a été l'auteur, avec le parrainage d'autres États Membres, ont apporté une contribution inappréciable à la prise de conscience du rôle clef des ressources en eau dans la réalisation du développement durable. Cette année marque le dixième anniversaire de notre premier projet mondial, l'Année internationale de l'eau douce, en 2003. L'Assemblée générale a pris une autre décision importante en proclamant la période 2005-2015 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (résolution 58/217).

En 2010, le Tadjikistan a lancé l'idée de la résolution de l'Assemblée générale portant proclamation de 2013 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (résolution 65/154). S'agissant de la manière dont nous avons promu cette résolution avec d'autres pays, nous avons opéré en partant du principe que les événements qui se dérouleraient durant l'Année internationale contribueraient à renforcer le dialogue et la compréhension mutuelle ainsi que la coopération et les partenariats sur la base de démarches globales menées à divers niveaux en vue de régler les problèmes dans le domaine de l'eau. Nous espérions surtout que l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau deviendrait un mécanisme de référence en vue de consolider notre action dans le domaine de l'eau et

13-48570 **29/37**

d'améliorer la manière dont nous traitons les ressources aquifères.

Aujourd'hui, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions au sujet de cette Année. Cependant, je tiens à souligner que l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau nous a offert une occasion sans pareille de promouvoir le dialogue sur la recherche et la mise en place d'un système de coopération juste, mutuellement avantageux et efficace dans le domaine de l'eau. C'est précisément l'idée sur laquelle ont été axés les déclarations et les rapports des participants à la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau, qui a été organisée par le Gouvernement tadjiken coopération avec l'ONU les 20 et 21 août à Douchanbé. Je saisis cette occasion pour remercier le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et tous nos partenaires – États Membres et organisations régionales et internationales - de leur participation active aux travaux de cette conférence fructueuse.

Sur la base des textes issus de la Conférence, la Déclaration de Douchanbé de la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau et le cadre d'action de Douchanbé pour la coopération dans le domaine de l'eau ont été publiés et distribués aux États Membres en tant que documents de l'Assemblée générale. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la cérémonie d'ouverture de la Conférence de Douchanbé, le Président de la République du Tadjikistan, M. Emomali Rahmon, a proposé de définir une vision mondiale de l'eau pour l'après-2015 qui pourrait servir de feuille de route en vue de réaliser les objectifs de développement durable liés à l'eau. Nous prions toutes les délégations d'appuyer cette initiative.

Il est de notoriété publique que les ressources aquifères sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Les efforts que nous déployons pour éliminer la pauvreté sont directement tributaires d'une gestion rationnelle des ressources en eau. Les efforts entrepris n'ont pas encore eu les effets à grande échelle que nous espérions tous à l'aube du nouveau Millénaire. Cependant, les progrès sont évidents. Selon le Rapport 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, au cours des deux dernières décennies, plus de 2,1 milliards de personnes ont accédé à des sources d'eau potable améliorées et 1,9 milliard de personnes ont eu accès à des installations sanitaires améliorées. En dépit de ces statistiques, 768 millions

de personnes s'approvisionnent encore en eau à partir d'une source non améliorée et environ 2,5 milliards de personnes manquent d'installations d'assainissement améliorées. Par ailleurs, le niveau de progrès varie, non seulement dans les régions et les pays, mais également dans les zones rurales et urbaines à l'intérieur d'un même pays.

La récente manifestation spéciale organisée par l'Assemblée générale à New York nous a offert une autre possibilité d'évaluer concrètement les progrès accomplis et de déterminer les moyens permettant d'accélérer la mise en œuvre des OMD, avec les meilleurs résultats. Ceci est particulièrement important dans les circonstances actuelles, où les crises financière et économique, alimentaire et énergétique et les changements climatiques freinent des progrès toujours fragiles et inégaux réalisés dans la réalisation des OMD.

L'expérience a montré qu'il est impossible de réaliser les objectifs de développement sans garantir un accès fiable et universel à l'énergie. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) représente une occasion sans pareille de réaliser cet objectif. Nous estimons qu'outre la nécessité de garantir un accès fiable et durable à l'énergie, il est essentiel d'encourager et de promouvoir par tous les moyens possibles une utilisation accrue des énergies renouvelables, le transfert des technologies de pointe, un approvisionnement plus efficace en énergie et les économies d'énergie. Le Tadjikistan, qui connaît une période de croissance économique et démographique, n'a pas de gisements importants de pétrole et de gaz, mais son potentiel hydroélectrique est immense. Il met tout en œuvre pour développer tous les aspects de la production d'énergie, dont le bien-être de la population dépend grandement.

Notre gouvernement a décidé d'entreprendre des efforts supplémentaires pour tirer le meilleur parti de ses potentialités s'agissant des questions socioéconomiques. Le 2 mars, les négociations sur l'adhésion du Tadjikistan à l'Organisation mondiale du commerce ont été conclues et notre pays est devenu le cent cinquante-neuvième membre de ce système multilatéral de réglementation du commerce mondial. Il nous tient à cœur de promouvoir les intérêts commerciaux des pays en développement, notamment les pays sans littoral.

Dans ce contexte, la dixième réunion annuelle de la Commission intergouvernementale du couloir Europe-Caucase-Asie s'est tenue à Douchanbé les 16 et 17 septembre. Elle a été suivie le 18 septembre de

la Conférence internationale de haut niveau, sur le thème «Développer le potentiel routier et de transit de l'Asie centrale à l'horizon 2023». Ces événements ont apporté une contribution supplémentaire au processus de préparation de l'examen décennal d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.

Une coopération régionale efficace peut constituer un socle solide en vue de créer un nouveau partenariat mondial et de réaliser le développement durable. Dans notre région, la coopération multidimensionnelle dépend à de nombreux égards du renforcement de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Nous appuyons les efforts que déploient le Gouvernement afghan et la communauté internationale pour surmonter les problèmes liés à la transition et favoriser la réconciliation et le relèvement après le conflit qui a touché l'Afghanistan. Nous sommes convaincus que le développement socioéconomique est indispensable à l'instauration d'une paix durable dans le pays. L'aide internationale fournie à l'Afghanistan doit surtout viser à promouvoir le plein relèvement économique, le renforcement du tissu social et la création d'emplois.

Les frontières entre l'Afghanistan et les pays voisins doivent être considérées comme la ligne de front de la lutte contre le trafic de drogue et, à cet égard, il importe d'accentuer les efforts déployés en vue de renforcer les frontières sur le plan logistique et de créer rapidement une présence policière afghane moderne et efficace le long des frontières. Il est urgent d'intégrer pleinement l'Afghanistan au processus multidimensionnel de coopération régionale. Le fait que les pays voisins participent au développement de l'Afghanistan et la prise en compte du contexte régional dans le cadre des initiatives de relèvement du pays après le conflit garantiront le succès des efforts que déploie actuellement la communauté mondiale.

Il est évident que le trafic de drogue est devenu une des principales sources de financement du terrorisme international. Le caractère urgent et l'ampleur des problèmes associés aux stupéfiants et au trafic de drogue attestent clairement du danger mondial qui menace la stabilité et la sécurité internationales en général. La communauté internationale doit unir ses efforts pour réduire l'offre et la demande de stupéfiants et intégrer les actions menées aux niveaux national et régional à la stratégie internationale de lutte antidrogue.

Dans le cadre de son mandat de membre de la Commission des stupéfiants pour la période 2014-2017, le Tadjikistan renforcera et multipliera les échanges avec les États membres et les organisations internationales et régionales en vue de la mise en œuvre concrète des conventions internationales relatives aux stupéfiants et de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Combattre le terrorisme est une tâche longue et compliquée qui appellera le renforcement de cette lutte conjointe en appliquant toutes les mesures politiques, économiques et financières requises. Nous considérons qu'il est important d'accélérer la coordination et l'adoption d'une convention générale sur la lutte antiterroriste. Les organisations régionales et sous-régionales capables de fournir un appui au système mondial pour lutter contre le terrorisme international doivent jouer un rôle important dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Ces dernières années, le Tadjikistan a multiplié les contacts avec les mécanismes des Nations Unies chargés d'assurer l'application des textes, y compris les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les grandes priorités de mon pays dans ce domaine sont le renforcement des mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, la mise en œuvre de bonne foi des engagements pris et la promotion de la coopération multilatérale en matière de protection des droits de l'homme. Nous considérons que le Conseil des droits de l'homme constitue une instance importante pour un dialogue et une coopération constructifs dans le domaine des droits de l'homme.

Mû par la volonté de prendre une part constructive à un dialogue ouvert et équitable sur les droits de l'homme, le Tadjikistan a, pour la première fois, décidé de présenter sa candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2015-2017. Nous espérons que la candidature du Tadjikistan pour cette période recevra l'appui des membres au moment de l'élection qui sera organisée à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, en automne 2014.

Pour terminer, je voudrais signaler que l'ensemble des objectifs à long terme nécessite un examen clair et solide des activités actuellement menées en vue d'une transition vers un développement durable. Nous sommes convaincus que l'ONU, en tant que seul mécanisme universel de coopération multilatérale, doit continuer d'être le centre de coordination de nos efforts collectifs visant à garantir la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Parallèlement, le rôle même

de l'ONU doit être renforcé par une réforme globale de l'Organisation et le renforcement de sa capacité de s'attaquer aux problèmes, rapidement et de manière appropriée, de relever efficacement les nombreux défis mondiaux et de lutter contre les menaces.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Tadjikistan de l'allocution qu'il vient de prononcer.

> M. Oqil Oqilov, Premier Ministre de la République du Tadjikistan, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Cameroun, S. E. M. Pierre Moukoko Mbonjo.

M. Moukoko Mbonjo (Cameroun): Je me permets tout d'abord de présenter à tous les excuses de S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, qui aurait tant aimé être des nôtres à l'occasion de cette soixante-huitième session de l'Assemblée générale, mais ne l'a pas pu pour des contraintes dues au calendrier politique national. Il m'a chargé de délivrer le message dont la teneur suit.

« Monsieur le Président, au moment où vous prenez en main les rênes de l'Assemblée générale, l'ONU amorce une période charnière devant permettre de définir le cadre international de développement qui succédera aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Conscient de la responsabilité et de la tâche immenses qui seront les vôtres au cours de la présente session, je voudrais vous adresser, en même temps que les sincères félicitations de mon pays pour votre élection à la présidence de l'Assemblée, tous ses vœux de succès dans cette entreprise certes ardue, mais exaltante. Votre grande expérience de la diplomatie, démontrée notamment à l'occasion de vos présidences de la Commission du développement durable et du Groupe des 77 et la Chine, nous rassure quant à l'issue de nos présentes délibérations ainsi que sur les desseins de l'Assemblée générale au cours des 12 prochains mois.

Ces mêmes qualités ont constitué les atouts majeurs de votre prédécesseur, M. Vuk Jeremić, dont je voudrais ici saluer la dynamique et satisfaisante présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Je souhaiterais enfin étendre cette satisfaction au Secrétaire général, M. Ban Kimoon, pour son action au service de la paix et du développement économique et social dans le monde.

La présente session s'ouvre dans un contexte marqué par l'acte terroriste sanglant qui a frappé, il y a quelques jours, un centre commercial à Nairobi, au Kenya. C'est pour moi l'occasion de condamner fermement cet acte de violence et de transmettre au peuple et au Gouvernement de ce pays frère, les profondes condoléances du peuple et du Gouvernement camerounais.

Je voudrais, sur une note plus optimiste, saluer la sortie de crise au Mali, qui a abouti à l'élection démocratique du Président Ibrahim Boubacar Keita. La fin de ce processus, qui a bénéficié de l'appui salutaire de la communauté internationale, marque une étape décisive dans la consolidation de la paix, de la sécurité, de la réconciliation nationale et du développement dans ce pays.

Ainsi que je le relevais à l'entame de mon propos, nous aurons, tout au long de la présente session, à réfléchir profondément sur le programme de développement pour l'après-2015. Au cours du débat de haut niveau organisé en 2010, nous avons noté que si des progrès sont enregistrés dans la réalisation de certains OMD, des disparités profondes persistent entre les pays et entre les régions.

Nous avons relevé, que malgré ces progrès, au rythme actuel de mise en œuvre, très peu de pays parviendront à atteindre l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance. À deux ans de cette échéance, force est de constater qu'il sera difficile au Cameroun d'atteindre certains de ces objectifs. Des progrès substantiels ont été réalisés vers l'atteinte de certaines cibles. Dans le domaine de la santé, considéré comme catalyseur du développement économique et social en vue de la réduction de la pauvreté, mon pays est resté engagé dans l'effort de lutte contre la pandémie de sida. L'allocation de moyens substantiels à la lutte contre cette maladie, la distribution gratuite des

médicaments antirétroviraux, la prise en charge efficace des malades, la mise en œuvre d'un programme efficient de prévention, y compris de la transmission de la mère à l'enfant, auront conduit à une baisse considérable du taux de séroprévalence au Cameroun. En effet, de 10,5 % en 2000, ce taux est passé à 4,3 % en 2012, soit une baisse de plus de 50 %.

Les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation constituent également un réel motif de satisfaction pour le Cameroun. Le Gouvernement s'est, dans ce cadre, attelé à poursuivre et renforcer les nombreux efforts entrepris en vue d'assurer l'éducation primaire pour tous les Camerounais. La cible nationale, faut-il le souligner, est de donner à tous les enfants – garçons et filles – partout au Cameroun, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. La mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation a permis d'enregistrer des avancées certaines dans l'application de cette politique éducative. L'on peut citer, entre autres, la densification des infrastructures scolaires, l'amélioration du ratio élèves/enseignants, la réduction des redoublements et l'amélioration de la scolarisation des filles. Le résultat de ces actions est que le Cameroun dispose aujourd'hui de l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés en Afrique au sud du Sahara, avec un taux brut de scolarisation de près de 100%.

Les mêmes progrès n'ont pas été réalisés pour ce qui est des cibles des autres objectifs. Il en est du Cameroun comme de la plupart des pays en développement. D'où la nécessité d'approfondir la réflexion amorcée depuis Rio sur le cadre de développement pour l'après-2015 et, ainsi que l'a souhaité le Président, préparer le terrain pour le programme de développement devant succéder aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Celui-ci devrait s'appuyer sur un diagnostic clair des difficultés rencontrées et des leçons apprises dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, pour prévoir des perspectives pour le futur cadre international.

La réalisation totale des objectifs du Millénaire se heurte à des difficultés structurelles pour les uns, et conjoncturelles pour les autres. Il s'agit notamment des changements climatiques, de la crise financière internationale et de l'insécurité alimentaire. Ces difficultés appellent un certain nombre d'interrogations majeures quant à la formulation même des objectifs du Millénaire pour le développement. Avons-nous été trop ambitieux? L'échéance de 2015 étaitelle réaliste? Un mécanisme efficace de suivi et d'accompagnement des États n'aurait-il pas été nécessaire? Nous sommes-nous dotés de moyens adéquats pour en assurer la réalisation? Certes, l' objectif 8, « mettre en place un partenariat mondial pour le développement », a constitué une amorce de réponse à ce dernier point. Cependant, cet objectif aussi sera difficile à atteindre en 2015.

Tous les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront certainement pas ou vraisemblablement pas atteints d'ici 2015. Il convient cependant de reconnaître que ce programme aura entraîné la réalisation d'avancées certaines dans plusieurs domaines. Il aura permis de transcrire en objectifs clairs et accessibles à tous le langage si complexe du développement, et à chacun d'articuler des demandes et besoins simples à l'endroit de son gouvernement. Ces acquis, nous devons les préserver dans le cadre du programme pour l'après-2015.

Celui-ci devra tenir compte du point de vue des populations des pays en développement, qui en sont la cible prioritaire. C'est pourquoi je félicite l'ONU d'avoir initié un processus large et inclusif de consultations pour recueillir les avis de tous, et particulièrement des universitaires et des organisations de la société civile, sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le cadre qui leur succédera. Une consultation de cette nature a également été organisée dans mon pays. Elle a permis à la société civile d'émettre des recommandations pour le cadre appelé à succéder aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces recommandations se situent dans la continuité des objectifs par le renforcement des actions à entreprendre en vue d'un accès universel à l'éducation primaire, d'une réduction de la mortalité maternelle et infantile, et d'une amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

De plus, dans le cadre du prochain programme, mon pays est d'avis qu'un accent particulier devra être accordé à la création

13-48570 **33/37**

d'emplois décents comme moteur de croissance économique et de développement soutenu. C'est dans cette optique qu'en 2010, le Cameroun s'est doté d'un document de stratégie pour la croissance et l'emploi. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une vision partagée du développement du Cameroun à l'horizon 2035, à travers lequel les performances économiques du Cameroun se traduiront par des résultats concrets en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et d'amélioration sensible des conditions de vie des populations, particulièrement des femmes et des jeunes.

Si la création d'emplois décents doit occuper, selon le Cameroun, une position centrale, les questions d'environnement ne devront évidemment pas être délaissées. C'est elles qui permettront, conformément à l'esprit de Rio, de déterminer l'avenir que nous voulons pour l'humanité et d'œuvrer sérieusement à son avènement.

Pour s'assurer que les nouveaux objectifs de développement seront atteints à l'échéance fixée, les initiatives nationales cohérentes devront être appuyées par un partenariat mondial efficace. Ainsi, outre les dispositions qui pourraient être prises au niveau international par les donateurs – notamment l'accroissement des dons, des prêts concessionnels, la conversion de créances, le réaménagement et l'annulation de la dette – et au niveau national par les pays en développement, il est impératif qu'un contrôle soit mieux exercé sur les marchés financiers et de matières premières, de manière à permettre aux pays de mieux résister aux chocs extérieurs.

Nous devrons également réfléchir à la possibilité de créer un fonds d'appui à la mise en œuvre du nouveau programme de développement, ainsi qu'un mécanisme de suivi périodique à l'échelle internationale et régionale pour la réalisation de chaque objectif.

Les OMD, comme le futur cadre international de développement, au-delà des difficultés que j'ai relevées plus haut, ne peuvent être réalisés de manière optimale que si un environnement sécuritaire approprié est assuré. Malheureusement, les pays en développement, et l'Afrique en particulier, continuent d'être le théâtre de nombreux conflits.

La situation en République centrafricaine, celle à l'est de la République démocratique du Congo, les remous consécutifs aux crises du Printemps arabe dans le nord de l'Afrique sont autant de préoccupations de nature à hypothéquer les efforts de développement consentis par les États concernés. S'agissant en particulier de la crise politique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine qui a atteint des proportions sans précédent dans l'histoire de ce pays, le Cameroun et les autres États de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont pris leurs responsabilités en envoyant des troupes à Bangui pour stabiliser la situation. De même, ils ont activement contribué à la formulation d'une feuille de route devant permettre le retour à l'ordre constitutionnel normal dans un délai de 18 à 24 mois.

Le Cameroun appelle la communauté internationale à appuyer les efforts de la sous-région de l'Afrique centrale en vue notamment de l'opérationnalisation rapide de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et de la mobilisation d'une assistance humanitaire à la hauteur des problèmes que connaît ce pays.

Ces crises politiques, sécuritaires et humanitaires sont aggravées par la recrudescence des actes de banditisme, tels les enlèvements de civils ou la piraterie maritime. Le développement de cette dernière activité criminelle, qui constitue une menace au commerce international, a atteint des proportions alarmantes. En effet, selon le Bureau maritime international, le nombre d'actes de piraterie maritime recensés au large des côtes ouest-africaines en 2012 a dépassé, pour la première fois, celui des attaques dans le golfe d'Aden et dans l'océan Indien.

Pour faire face à ce problème, Yaoundé, la capitale du Cameroun, a abrité les 24 et 25 juin derniers, en application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité en date du 29 février 2012, un sommet conjoint de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG) sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, sommet destiné à la lutte contre la piraterie, les vols à main armée et autres activités

illicites commises dans l'espace maritime du golfe de Guinée.

Les chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG, réunis ensemble pour la toute première fois depuis la création de ces trois institutions, ont décidé de la création d'un centre interrégional de coordination de la lutte contre la piraterie dans leur espace maritime commun, par la mutualisation de leurs ressources. Le siège de ce centre dont l'objectif est la mise en œuvre d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, les vols à main armée et les autres actes illicites commis en mer dans le golfe de Guinée, a été confié au Cameroun. Tout est fait pour son opérationnalisation dans les meilleurs délais. C'est le lieu de se féliciter de l'appréciation des résultats de ce sommet par les Nations Unies et les autres partenaires stratégiques, et de leur engagement de soutenir la mise en œuvre des résolutions des assises de Yaoundé.

Comme que je l'ai souligné à l'occasion de ce sommet, pour atteindre l'objectif sécuritaire souhaité, il sera nécessaire que toutes les parties prenantes jouent pleinement leur rôle dans la mise en œuvre efficace des instruments dont se sont dotées ces trois organisations. Comme pour les OMD, l'appui de l'ensemble de nos partenaires stratégiques est impératif pour lutter efficacement contre la piraterie et les autres formes d'insécurité dans le golfe de Guinée.

Toute chose qui favorisera le développement de cette région contribuera à l'amélioration de la croissance et de la sécurité au niveau mondial et constituera une avancée notable vers l'avenir que nous voulons, un avenir de paix et de prospérité pour tous. »

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Espen Barth Eide, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Norvège.

M. Eide (Norvège) (parle en anglais): Nous vivons des temps de mutations rapides. Les dynamiques mondiales et régionales transforment la gouvernance mondiale. Un monde en mutation engendrera inévitablement des changements au sein de l'ONU. Mais nous pouvons, nous, Membres de cette grande Organisation, influer sur la direction de

ces changements. Pour ce faire, cependant, il nous faut établir des priorités stratégiques. Nous devons mettre en place un système multilatéral capable de s'adapter au XXIe siècle.

Les architectes de l'ONU étaient à bien des égards en avance sur leur temps. La Charte, dans ses Chapitres VI et VIII, envisageait un monde où les Nations Unies auraient à veiller sur la paix et la sécurité internationales, le règlement des différends et la promotion des intérêts communs aussi bien à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale. Cependant, il n'y avait encore, en 1945, que peu de mécanismes régionaux constitués. En d'autres termes, les dispositions de la Charte relatives aux accords régionaux n'étaient encore, essentiellement, que des aspirations.

Dans le monde d'aujourd'hui, les organisations et les arrangements régionaux font de plus en plus la preuve de leur utilité. L'intégration économique, sociale et politique se fait au niveau régional. La coopération ne porte pas seulement sur les résultats, mais également sur les processus. Une coopération concrète peut jeter les bases de la confiance stratégique et de valeurs partagées.

Ce n'est qu'après les deux horribles guerres du siècle passé que mon propre continent a choisi la voie d'une intégration étroite. Elle a joué un rôle important dans l'avènement d'une Europe pacifique. Et c'est cette réalisation historique qui a valu à l'Union européenne le Prix Nobel de la paix à Oslo l'année dernière.

L'Union africaine a vu son continent se transformer littéralement au long de 50 années décisives. La liberté a été cher payée. Pourtant, l'Afrique n'a jamais été aussi prospère qu'aujourd'hui. Il n'est que de voir sa croissance économique, l'amélioration de sa gouvernance et le renforcement de la coopération régionale.

Du Somalie au Mali, l'Union africaine et ses partenaires sous-régionaux continuent de démontrer leur utilité. Il ne fait aucun doute que l'Union africaine est en train de se muer en l'un des partenaires régionaux les plus importants de l'ONU. Je félicite l'Union africaine de tous ses efforts à cette fin, et tiens à lui adresser mes plus sincères condoléances pour les tragiques pertes humaines enregistrées dans les odieux attentats terroristes perpétrés à Nairobi. Nous ne devons jamais permettre aux terroristes d'imposer leur programme. D'où la nécessité de redoubler d'efforts dans notre coopération avec l'Union africaine aux fins

13-48570 **35/37**

de promouvoir la paix et la stabilité en Somalie en ce moment crucial.

Au cours des dernières années, la Norvège a œuvré de concert avec le peuple colombien pour jeter les bases d'une paix durable entre son gouvernement et le mouvement des Forces armées révolutionnaires de Colombie. Ce faisant, nous avons constaté le ferme engagement des voisins de la Colombie. Là, comme partout ailleurs, nous avons appris que la paix ne peut pas simplement être établie dans un seul pays : elle doit être enracinée dans un contexte régional.

En Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) devient la source, ainsi que l'un des architectes, de la stabilité régionale. Je félicite l'ASEAN pour son rôle constructif dans le soutien au processus de réforme démocratique au Myanmar. Le Myanmar va même présider l'ASEAN l'année prochaine, ce qui, à bien des égards, illustre la capacité d'adaptation de l'organisation.

Des organisations telles que l'ASEAN ont également pris sur elles d'élaborer des réponses multilatérales aux défis régionaux, y compris ceux relatifs à la sécurité maritime. Ces progrès ne revêtent pas une importance régionale seulement; ils sont importants pour nous tous. La liberté et la sécurité des mers est l'un des biens publics les plus importants dans un monde interdépendant.

Tout comme dans le Sud-Est asiatique, la Norvège et les États voisins de l'Arctique ont fondé leur plus grande coopération maritime sur l'un des principes organisationnels les plus importants de l'Organisation des Nations Unies—la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Et les régions établissent des contacts entre elles. Plus tôt cette année, la Norvège a adhéré au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. De même, encore une fois au printemps, la Chine, le Japon, l'Inde, la République de Corée et Singapour ont tous rejoint le Conseil de l'Arctique en tant qu'observateurs. Ce faisant, ils ont souscrit aux principes fondateurs du Conseil de l'Arctique, des principes qui, encore une fois, sont le reflet direct d'une norme centrale des Nations Unies.

Là où j'habite, nous observons le réchauffement climatique de très près. La fonte de la calotte polaire nous rappelle notre responsabilité partagée de sauver le climat de la planète. Aujourd'hui, l'océan Arctique s'ouvre aux activités humaines d'une façon difficile à imaginer il y a quelques années à peine. Au cours de la dernière décennie, nous nous sommes efforcés de développer des stratégies prospectives d'action pour la gestion sûre des nouveaux carrefours maritimes entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord.

L'émergence d'institutions régionales en tant que caractéristique de la gouvernance mondiale est en fait de bon augure pour l'ONU. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies à même d'être un catalyseur qui appuie et encourage les développements régionaux qui renforcent notre programme mondial et multilatéral commun. Nous devons reconnaître cette tendance. Nous devons revoir la Charte des Nations Unies, en particulier ses Chapitres VI et VIII, et nous devons chercher à identifier les opportunités et les pièges potentiels qu'elle représente pour les Nations Unies.

Le Moyen-Orient doit encore trouver une architecture régionale efficace. C'est aussi une partie du monde qui est une source de préoccupation importante de nos jours. Israël et la Palestine sont face à un moment de vérité. Ce mois-ci marque le vingtième anniversaire de la signature des Accords d'Oslo. Nous avons vu des résultats positifs sur le terrain. Des institutions publiques se sont mises en place et sont prêtes pour la création d'un État. Mais, depuis de nombreuses années, l'horizon politique est bouché. Le temps est compté pour une solution négociée de deux États.

Mais maintenant que les dirigeants palestiniens et israéliens ont repris les négociations, l'espoir renaît. Cet après-midi, dans le bâtiment des conférences, j'ai présidé une réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, le groupe des bailleurs de fonds internationaux pour la Palestine. Les bailleurs de fonds ont réaffirmé leur volonté de fournir l'assistance nécessaire à l'Autorité palestinienne pendant la transition actuelle vers l'indépendance. C'est peut-être la dernière chance, une chance que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer.

En ce moment même, les horreurs continuent en Syrie. Des milliers et des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes sont tués ou mutilés. Des millions de personnes fuient leurs foyers. L'utilisation d'armes chimiques est totalement inacceptable et constitue une grave violation du droit international. Sa future utilisation doit être effectivement empêchée. Les responsables doivent être traduits en justice et l'affaire renvoyée devant la Cour pénale internationale.

La crise syrienne elle-même ne peut être résolue que par des moyens politiques. Le Conseil de sécurité doit maintenant assumer la responsabilité que nous, les membres de l'Organisation des Nations Unies, lui avons confiée. Nous devons saisir la dynamique générée par l'accord entre les États-Unis et la Russie. L'accès humanitaire doit être garanti par tous les partis et dans toutes les régions. Les massacres en Syrie doivent cesser.

Frustrés par la situation en Syrie, beaucoup ont critiqué l'ONU pour son incapacité à agir. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue les nombreuses réalisations des Nations Unies. Chaque jour, l'ONU offre un abri aux réfugiés, vaccine des enfants, promeut la santé maternelle et stabilise des États fragiles. En raison de nouvelles normes en matière de sécurité, de nouvelles questions ont été inscrites à l'ordre du jour. Les enfants et les conflits armés, les femmes, la paix et la sécurité et la protection des civils sont des exemples récents du rôle normatif important que joue l'ONU.

Compte tenu des ressources limitées, situation aggravée par une économie mondiale sous pression, nous devons augmenter, et non pas diminuer, la marge de manœuvre dont le Secrétariat et le Secrétaire général disposent pour diriger l'Organisation. À l'automne 2012, l'Assemblée a décidé que le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 devait être réduit de 100 millions de dollars. Réduire le budget tout en augmentant le nombre de tâches aura à coup sûr pour conséquence d'affaiblir l'ONU au lieu de la renforcer. L'Assemblée doit être cohérente dans ses politiques. Le rôle de l'Assemblée doit être de prodiguer des conseils, et non pas de microgérer.

Enfin, pour relever les défis régionaux et mondiaux de notre temps, nous, les États Membres, devons travailler ensemble pour réaliser les aspirations et le potentiel figurant dans la Charte des Nations Unies. L'efficacité de cette grande organisation dépend de sa capacité à innover et à s'adapter aux circonstances changeantes.

La séance est levée à 21 h 35.

13-48570 **37/37**